

PLAN LOCAL D'URBANISME

P.L.U.

DE LA VILLE D'

Amiens

ECONOMIE

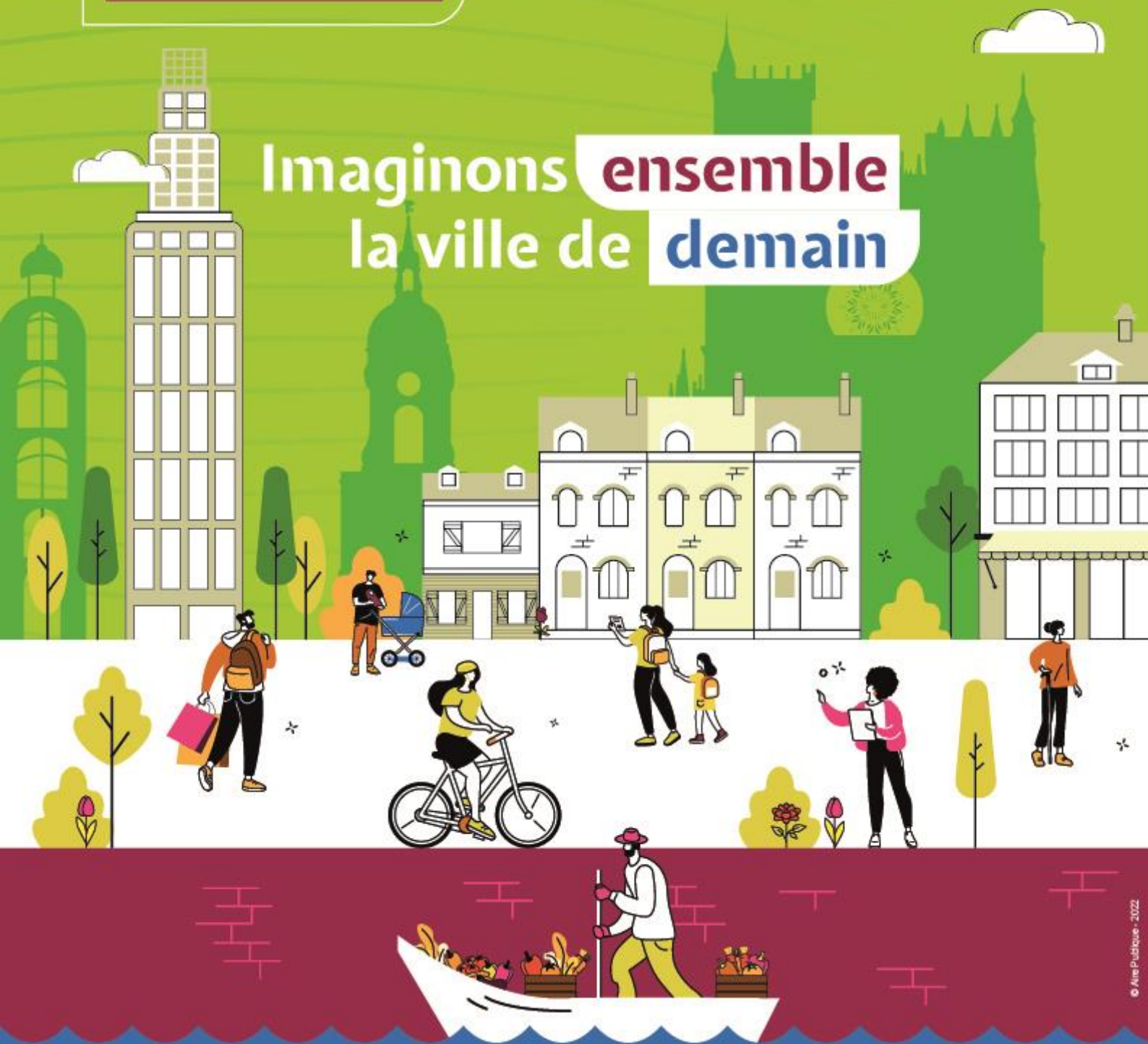
HABITAT

ENVIRONNEMENT

MOBILITÉ

PATRIMOINE

Imaginons ensemble la ville de demain



BILAN INTERMEDIAIRE

- Phase diagnostic - Décembre 2022

Amiens
amiens.fr



Table des matières

Eléments de cadrage	3
I. Cadre juridique.....	4
II. Cadre politique.....	5
III. Cadre participatif.....	6
Analyse des premiers temps de concertation.....	22
I. Cadre de vie : Amiens, ou « la campagne à la ville »	22
II. Population, logements et habitat	23
III. Patrimoine bâti et paysager	25
IV. Environnement.....	27
V. Mobilités et stationnement	28
VI. Equipements et culture	29
VII. Commerces et développement économique.....	30
VIII. Elaboration du P.L.U.....	31
Annexes	33

1

Eléments de cadrage



I. Cadre juridique

1. Pourquoi une révision du P.L.U. ?

Approuvé le 22 juin 2006, et ayant fait l'objet de 14 modifications, 2 déclarations de projet et 24 mises à jour, à date du 1^{er} décembre 2022, le P.L.U., Plan Local d'Urbanisme, de la Ville d'Amiens se doit aujourd'hui d'être repensé afin de **prendre en compte les évolutions réglementaires et nécessaires pour le bon développement du territoire de demain.**

Pour ce faire, et par délibération du jeudi 28 janvier 2021, la municipalité a souhaité initier la révision de son P.L.U. pour :

- mener une **nouvelle réflexion sur son développement** à moyen terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé
- intégrer le plus en amont possible les **enjeux du développement durable**
- promouvoir une **nouvelle dynamique urbaine** et de mettre en avant les valeurs de la collectivité dans le projet d'aménagement et de développement durable (véritable projet politique) en prenant en compte les nouveaux grands projets de la ville et de l'agglomération
- **intégrer les objectifs de planification** transcrits dans le Schéma de Cohérence Territorial à l'échelle du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, (approuvé le 21 décembre 2012 et mis en révision le 19 décembre 2018), et dans le Programme Local de l'Habitat approuvé par le Conseil communautaire le 05 novembre 2020 et le Plan de Déplacements Urbains à l'échelle d'Amiens Métropole, approuvé par le Conseil communautaire le 19 décembre 2013.

2. Quelle utilité ?

Outil réglementaire, permettant de fixer des règles d'aménagement et de construction applicables à toutes et tous, le P.L.U. permet, entre autres, de déterminer si une parcelle est constructible ou non, de fixer la hauteur d'un bâtiment, d'établir des règles esthétiques pour chaque bâtiment...

Document garantissant la cohérence et la complémentarité du développement des différents secteurs du territoire communal, le P.L.U. permet également de :

- répondre aux besoins de l'ensemble de la population (logements, équipements, développement économique, cadre de vie...)
- prendre en compte les grands défis de notre siècle en matière de préservation de l'environnement.

II. Cadre politique

1. Quelle ambition socle ?

Document stratégique, le P.L.U. est un document qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement durables de la Ville d'Amiens pour les 10 à 15 prochaines années. Ce dernier se devra donc de répondre aux enjeux du territoire qui touchent au quotidien de tous les habitants et usagers de la Ville d'Amiens.

Le P.L.U. s'élabore donc autour de **3 objectifs principaux** concourant au développement futur du territoire :



Conforter l'attractivité
et le rayonnement
de notre ville



Améliorer le cadre de vie
de tous ceux qui habitent
et pratiquent notre ville



Amplifier nos actions sur
la transition écologique,
et la préservation de la
biodiversité

2. Quels objectifs pour la révision générale du P.L.U. ?

La délibération du jeudi 28 janvier 2021 portant révision générale du P.L.U. sur l'intégralité du territoire communal, dispose que la procédure poursuivra les objectifs suivants :

- **Promouvoir une dynamique économique et commerciale** structurée et diversifiée.
- **Contribuer à la réalisation du Programme Local de l'Habitat** en établissant le P.L.U. en compatibilité avec ses objectifs, notamment de qualité résidentielle.
- **Préserver et valoriser les espaces à dominante naturelle** afin de poursuivre l'essor de la nature en ville.
- **Mettre en valeur l'identité amiénoise** au travers de la préservation et de l'adaptation maîtrisée de son patrimoine architectural et urbain.
- **Contribuer à la réussite du Plan de Déplacements Urbains**, notamment en accompagnant les modes actifs et l'usage des transports en commun.
- **Optimiser la gestion de la ressource foncière et engager une nouvelle dynamique urbaine** en confortant les grands projets de développement et les opérations d'aménagements et de renouvellement urbains.

Pour rappel, l'ensemble des objectifs définis ci-dessus constitue la phase actuelle de la réflexion communale. Ils pourront évoluer, être complétés, éventuellement revus ou précisés en fonction des études liées à la révision générale du P.L.U. Ces évolutions, modifications ou abandons seront justifiés par les documents constitutifs du P.L.U.

III. Cadre participatif

1. Cadre légal

Conformément à l'article 3 de la délibération du jeudi 28 janvier 2021, portant révision générale du P.L.U. prise en Conseil Municipal, et conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme, la concertation avec le public pendant toute la durée du projet sera organisée selon les modalités suivantes :

- La mise à disposition du public à l'hôtel de ville et dans les mairies de secteurs de **registres** destinés à recevoir les demandes et observations de la population (habitants, acteurs locaux etc.) ;
- La mise à disposition d'un **dossier numérique** sur le site internet de la ville comprenant les pièces communicables (pièces évoluant au fur et à mesure de l'avancement des études) ;
- La publication d'**articles sur le site internet de la ville** relatifs à la procédure et à l'avancement des études ;
- La publication d'**articles dans le journal municipal** relatifs à la procédure et à l'avancement des études ;
- L'organisation de **réunions publiques** thématiques aux principales phases d'élaboration du document ;
- Et **tout autre moyen** que Madame Le Maire jugera utile.

2. Application - outils de communication et de concertation déployés

Afin d'assurer le bon déroulement des opérations et veiller à la bonne application des principes fixés par la délibération, Aire Publique, agence de concertation et communication publique, a été retenue pour l'accompagnement de la Ville d'Amiens et de l'atelier d'urbanisme dans l'élaboration de ce document, mené avec Espace Ville, bureau d'études spécialisé en urbanisme.



Pour ce faire, et à l'occasion de la première étape de révision générale du P.L.U., que constitue la phase de diagnostic, autrement dit d'état des lieux du territoire pour mieux comprendre ses enjeux, qui seront à prendre en compte pour l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durables, pièce maitresse du P.L.U., plusieurs modalités d'information et de participation ont été mises en place.

2.1. Modalités d'information :

2.1.1. Des publications sur le site internet de la Ville d'Amiens et une page dédiée à la « révision générale du P.L.U. ».

Sur son site internet, <https://www.amiens.fr/>, onglet grand projet, la Ville d'Amiens a mis en place un onglet « révision générale du P.L.U. » afin de retrouver l'ensemble des informations relatives au P.L.U. et les actualités parues au JDA. L'objectif de cette page est ainsi d'expliquer ce qu'est un P.L.U., de rappeler son importance, pourquoi la Ville d'Amiens procède à sa révision, et en quoi consiste la démarche et les différentes étapes afférentes à sa révision.

RÉVISION GÉNÉRALE DU P.L.U.

NOS ACTUS

04/06/2022
La ville qu'il vous plaira
Jusqu'au 31 octobre, rendez-vous au questionnaire en ligne pour aider à l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme de la ville.

04/06/2022
PLU : votre avis SVP !
La ville d'Amiens va consulter ses habitants sur leur cadre de vie afin d'élaborer son nouveau Plan Local d'Urbanisme. Envoyez-nous.

P.L.U. IMAGINONS ENSEMBLE LA VILLE DE DEMAIN !

Lors de la séance du 22 janvier 2021, le Conseil Municipal de la ville d'Amiens a pris la décision de lancer la révision du Plan Local d'Urbanisme. Pièce maitresse fixant les règles applicables aux permis de construire et autres autorisations d'urbanisme, le P.L.U. actuel, entré en vigueur de 2006, a fait l'objet de nombreuses modifications afin de faire face aux avancées et être conforme aux autres documents de planification régissant notamment l'habitat sur le territoire. La révision a donc été initiée en ce sens, afin de prendre en compte les nouveaux enjeux et projets du territoire.

QU'EST-CE QU'UN P.L.U. ?

Un document stratégique et outil réglementaire.
Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable de la ville d'Amiens pour les 10 à 15 prochaines années.
Le P.L.U. garantit la cohérence et le complémentarité du développement de la ville et de ses différents quartiers pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population (logements, équipements, développement économique, cadre de vie...).
Pour ce faire, le P.L.U. fixe les règles applicables aux permis de construire et aux autres autorisations d'urbanisme. Il détermine les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.

POURQUOI ÉLABORER UN P.L.U. ?

La ville d'Amiens connaît de profondes transformations, et notre société doit relever dès aujourd'hui des défis en matière de préservation de l'environnement et de limitation des gaz à effet de serre. Afin de répondre à ces enjeux, le Plan Local d'Urbanisme agit comme l'une des leviers pour la mise en œuvre opérationnelle d'actions répondant à ces objectifs, et plus largement aux enjeux qui touchent le quotidien de tous les habitants et usagers d'Amiens. A titre d'exemple, le Plan Local d'Urbanisme permettra de conforter l'attachement et le rattachement du territoire, d'optimiser le cadre de vie de tous des habitants et salariés et d'impulser les actions du territoire sur la transition écologique, la place de la nature en ville et la préservation de la biodiversité.

S'INFORMER ET S'EXPRIMER

Lors de la séance du 22 janvier 2021, le Conseil Municipal de la ville d'Amiens a pris la décision de lancer la révision du Plan Local d'Urbanisme. [Le calendrier](#) présente également les modalités de consultation et communication qui devront être mises en œuvre dans le cadre du P.L.U.
Conformément au Code de l'Urbanisme et aux objectifs que s'est donnée la commune, la consultation avec le public pendant toute la durée du projet sera organisée selon les modalités suivantes :

- La mise à disposition du public à l'échelle de la ville de cartes de secteurs de regards destinées à recueillir les demandes et observations de la population (habitant, acteur local etc.). La mise à disposition d'un dossier numérique sur le site internet de la ville comprenant les pièces communicables (selon l'accessibilité au fur et à mesure de l'avancement des études) ;
- La publication d'articles dans le journal municipal relatifs à la procédure et à l'avancement des études ;
- L'organisation de réunions publiques thématiques aux principales phases d'élaboration du document ;
- Et tout autre moyen que Madame La Ville jugera utile.

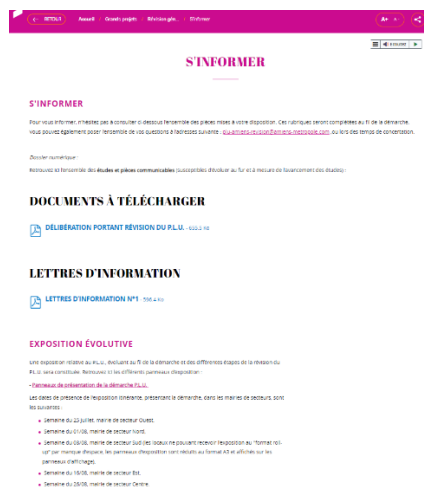
NOS ACCÈS DIRECTS

S'INFORMER

PARTICIPER

Outre le rappel du cadre général dans lequel s'inscrit le P.L.U., deux renvois sur deux pages connexes ont été mises en place sur cette même page, « révision générale du P.L.U. » :

- L'une, intitulée « s'informer », permet de retrouver l'ensemble des informations sur le P.L.U. avec les documents et modalités d'information y afférant.



- L'autre, intitulée « participer », permet de retrouver l'ensemble des informations relatives aux modalités de participation.



QUESTIONNAIRES

Des questionnaires seront mis en ligne au fil de la démarche P.L.U. Retrouvez les sur le site participatif de la ville
Vous pourrez retrouver sur cette même page l'analyse des questionnaires !

ATELIERS

Des ateliers participatifs à destination du grand public et des professionnels de l'aménagement, bailleurs, architectes, etc. seront mis en place aux différentes étapes du projet. Ces derniers permettront à chacun de contribuer à la révision du P.L.U. et aux différents documents y afférant.

Retrouvez ici les dates et comptes-rendus des ateliers !

Un premier atelier sera organisé avec les professionnels de l'aménagement, sur invitation.

Un atelier sera également prévu le mardi 13 septembre de 17h à 19h30, Salle Valentin Haüy, à Amiens.

RÉUNIONS PUBLIQUES

Des temps d'information seront mis en place aux différentes grandes phases du projet. Elles permettront de présenter les apports de la démarche de concertation, et l'avancement des différentes étapes du projet de révision.

Une réunion publique sera prévue en fin de phase de diagnostic afin de présenter les apports des premiers temps de concertation (standis, contributions, questionnaire) visant à enrichir les diagnostics et présenter les prochaines étapes de la démarche.

2.1.2. Des publications dans le magazine de la Ville, et sur son site internet

Afin d'informer la population de l'ouverture de la démarche de révision du P.L.U. d'Amiens et d'inviter les habitants et habitants à participer, des publications ont été effectuées par le biais du JDA et relayées sur le site internet de la collectivité et sur la page dédiée à la révision générale du P.L.U. :

RÉVISION GÉNÉRALE DU P.L.U.

NOS ACTUS



21.09.2022

La ville qu'il vous plaira

Jusqu'au 31 octobre, répondez au questionnaire en ligne pour aider à l'élaboration du nouveau Plan local d'urbanisme de la Ville...

Urbanisme & Logement | JDA | PLU



15.06.2022

PLU : votre avis SVP !

La Ville d'Amiens va consulter ses habitants sur leur cadre de vie afin d'élaborer son nouveau Plan local d'urbanisme. Première étape...

Urbanisme & Logement | Consultation | JDA | PLU



ACTUALITÉS INSTITUTIONS VIVRE À AMIENS GRANDS PROJETS PRES DE CHEZ MOI

Je suis...



PLU : votre avis SVP !



La Ville d'Amiens va consulter ses habitants sur leur cadre de vie afin d'élaborer son nouveau Plan local d'urbanisme. Première étape d'un processus qui doit s'achever fin 2024.

15.06.2022

JDA 1017

Le 22 juin, sur le marché de la place Maurice-Vast, les Amiénois seront consultés pour élaborer le futur Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville. Objectif de ce rendez-vous, le premier d'une série de cinq : lancer la concertation avec les habitants sur la refonte du précédent PLU datant de 2006. La première phase, consacrée au diagnostic, se déroulera jusqu'à l'automne sous différentes formes. La consultation des Amiénois est fondamentale : « Ce sont les usagers de la ville. Leur expertise est précieuse pour établir un état des lieux et suggérer des modifications : définir les axes d'évolution d'un quartier, de bâtiments qui redessinent la ville, renforcer la végétalisation ici ou là... ». Indique Annie Verrier, adjointe au maire déléguée à l'urbanisme et aux aménagements urbains. Une large concertation permettra ainsi de cerner et décaler les enjeux du quotidien.



Boîte à outils

Habiter, se déplacer, consommer, travailler, profiter d'un cadre de vie durable qui réponde à nos attentes : c'est à tout cela que doit répondre un PLU. C'est lui qui en fixe les règles afin que tout soit fait avec cohérence : de la construction de bâtiments à l'implantation d'entreprises, de la plantation d'arbres à l'élaboration des transports en passant par l'offre de commerces de proximité ou encore les normes pour rénover sa maison ou choisir la couleur de ses menuiseries. « Son élaboration est une procédure longue qui nécessite un diagnostic précis », poursuit l'élue. Points positifs ou négatifs, évolutions ou modifications... : en donnant votre avis, vous participerez à construire votre ville.

Ingrid Lemaire

5 SECTEURS, 5 RENDEZ-VOUS

- Centre Le 22 juin, 8h30-13h30, marché Maurice-Vast.
- Est Le 24 juin, 13h-18h, marché Gornitz.
- Sud Le 26 juin, toute la journée, rederie Saint-Honoré.
- Nord Le 3 juillet, 8h-13h, marché du Colvert.
- Ouest Le 11 septembre, toute la journée, rederie Renancourt.

LA CONSULTATION, C'EST AUSSI...

- Une boîte e-mail : plu-amiens-revision@amiens-metropole.com.
- Dans les mairies de secteur exposition itinérante pendant l'été et registres.

Actualité parue dans le JDA 1017, le 11 juin 2022



[ACTUALITÉS](#)
[INSTITUTIONS](#)
[VIVRE À AMIENS](#)
[GRANDS PROJETS](#)
[PRES DE CHEZ MOI](#)

Je suis...



← RETOUR Accueil / Actualités / La ville qu'...
A+ A- 🔍

La ville qu'il vous plaira

Amiens Centre
Amiens Est
Amiens Nord
Amiens Ouest
Amiens Sud

Urbanisme & Logement
JDA
PLU

Jusqu'au 31 octobre, répondez au questionnaire en ligne pour aider à l'élaboration du nouveau Plan local d'urbanisme de la Ville d'Amiens.

21.09.2022
JDA 1022

Document essentiel pour le développement du territoire, le Plan local d'urbanisme (PLU) doit être régulièrement révisé. Depuis juin, la Ville d'Amiens a engagé une consultation auprès des habitants pour la refonte de son plan datant de 2006. Après six rendez-vous dans les cinq secteurs de la ville et un atelier à Saint-Pierre, cette première phase dite de diagnostic se poursuit avec le questionnaire "Imaginons ensemble la ville de demain !" en ligne sur amiens.fr jusqu'au 31 octobre. Déplacements, travail, logement, loisirs, équipements, commerces... : le PLU vise à répondre aux attentes et besoins des habitants dans leur quotidien, tout en relevant les grands défis du XXI^e siècle, comme la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Fixer les règles

De l'extension d'une maison à l'implantation d'entreprises en passant par la préservation des sites historiques ou la place de la nature en ville, le nouveau PLU fixera les règles pour les années à venir. Participer à cette phase de diagnostic en pointant ce qu'il vous plaît ou non permettra aux élus d'élaborer d'ici le printemps 2023 un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) – deuxième phase de cette révision – le plus juste possible tout en prenant en compte les grands projets d'Amiens et de sa Métropole. Viendront ensuite la définition des règles et le zonage puis la validation par les partenaires et la population via une enquête publique. Le nouveau PLU entrera en vigueur fin 2024. Prêts à partager votre expertise ?

Coline Bergeon

Imaginons ensemble la ville de demain !

- Questionnaire en ligne sur jeparticipe.amiens.fr jusqu'au 31 octobre
- Envoyez vos idées sur plu-amiens-revision@amiens-metropole.com

Plus d'infos sur amiens.fr/revisionPLU



Actualité parue dans le JDA 1022, le 21 septembre 2022

4 | L'ACTU ▼ La réhabilitation de La Hotoie : un exemple des orientations que contiendra le prochain PLU



URBANISME

PLU : votre avis SVP !

La Ville d'Amiens va consulter ses habitants sur leur cadre de vie afin d'élaborer son nouveau Plan local d'urbanisme. Première étape d'un processus qui doit s'achever fin 2024.

Le 22 juin, sur le marché de la place Maurice-Vast, les Amiénois seront consultés pour élaborer le futur Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville. Objectif de ce rendez-vous : lancer la concertation avec les habitants sur la refonte du précédent PLU datant de 2006. La première phase, consacrée au diagnostic, se déroulera jusqu'à l'automne sous différentes formes. La consultation des Amiénois est fondamentale : « Ce sont les usagers de la ville. Leur expertise est précieuse pour établir un état des lieux et suggérer des modifications : définir les axes d'évolution d'un quartier, de bâtiments qui re-

dessineraient la ville, renforcer la végétalisation ici ou là... », indique Annie Verrier, adjointe au maire déléguée à l'urbanisme et aux aménagements urbains. Une large concertation permettra ainsi de cerner et dégager les enjeux du quotidien.

Boîte à outils

Habiter, se déplacer, consommer, travailler, profiter d'un cadre de vie durable qui répond à nos attentes : c'est à tout cela que doit répondre un PLU. C'est lui qui en fixe les règles afin que tout soit fait avec cohérence, de la construction de bâtiments à l'implantation d'entreprises, de la plantation d'arbres à l'élabora-

tion des transports en passant par l'offre de commerces de proximité ou encore les normes pour rénover sa maison ou choisir la couleur de ses menuiseries. « Son élaboration est une procédure longue qui nécessite un diagnostic précis », poursuit l'élue. Points positifs ou négatifs, évolutions ou modifications... : en donnant votre avis, vous participerez à construire votre ville.

Ingrid Lemaire


5 secteurs, 5 rendez-vous

- **Centre** Le 22 juin, 8h30-13h30, marché Maurice-Vast.
- **Est** Le 24 juin, 13h-18h, marché Gœrlitz.
- **Sud** Le 26 juin, toute la journée, réderie Saint-Honoré.
- **Nord** Le 3 juillet, 8h-13h, marché du Colvert.
- **Ouest** Le 11 septembre, toute la journée, réderie Renancourt.

La consultation, c'est aussi...

- **Une boîte e-mail** : plu-amiens-revision@amiens-metropole.com.
- **Dans les mairies de secteur** : exposition itinérante pendant l'été et registres.

JDA 1017, version papier



PLU : à quel ça sert de donner mon avis ?

Depuis le 22 juin, la Ville d'Amiens va à la rencontre des Amiénois en amont de l'élaboration de son prochain Plan local d'urbanisme (PLU), prévu d'ici fin 2024. Quatre rendez-vous ont déjà eu lieu en juin et juillet. Deux autres sont programmés en septembre, le 10 à Agora et le 11 lors de la réderie de Renancourt. Les habitants peuvent ainsi émettre des remarques pour mieux habiter, se déplacer et consommer. Ils peuvent aussi participer à un atelier de concertation le 13 septembre à Saint-Pierre (salle Valentin-Haüy, inscription sur plu-amiens-revision@amiens-metropole.com. Cet e-mail peut aussi servir à envoyer ses idées).

JDA Hors-série

Ces informations ont également été relayées sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter) avec :

Publications annonçant l'ouverture de la démarche de concertation et les premières actions de concertation sur Facebook :



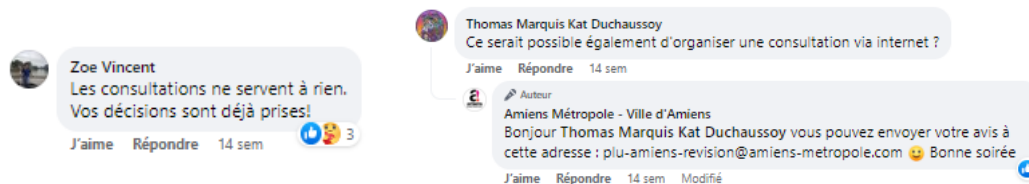
Publication sur le lancement du P.L.U. au sein du JDA, 14 juin 2022



Publication sur le lancement des stands relatifs au P.L.U., 20 juin 2022

La publication rappelant les dates des stands a suscité de nombreux commentaires.

Ces derniers étaient principalement orientés vers les questions liées à la démarche de concertation, qui est critiquée ou questionnée, afin de savoir si cette dernière peut comprendre un volet numérique :



D'autres commentaires étaient quant à eux tournés vers les questions de :

- nature en ville : un internaute expose son point de vue sur la ville qu'il considère comme trop bétonnée, tandis qu'un autre évoque l'importance de créer des espaces verts qui se doivent d'être entretenus.



- voirie : une internaute remarque qu'il convient d'éviter un passage piéton en sortie de garage par exemple, tandis qu'un autre considère qu'il faut faire de véritables pistes cyclables :

Francis Lecoïnte
Faire de véritables pistes cyclables svp 🙏🙏🙏
J'aime Répondre 14 sem

Anne Claire
Éviter un passage piéton juste à notre sortie de garage
J'aime Répondre 14 sem

Amiens Métropole - Ville d'Amiens
9 septembre, 20:14

[#PLUAmiens] Continuons à imaginer ensemble la ville de demain !
Donnez votre avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Amiens lors d'un atelier :
Mardi 13 septembre 2022
De 17h à 19h
91 rue Valentin Haüy à Amiens

Ce document régissant les règles relatives aux constructions et à l'aménagement du territoire, a un impact direct sur la ville de demain ! Il est donc important que le plus grand monde puisse être associé à son élaboration.

En savoir + sur la révision du PLU ➡ <https://www.amiens.fr/Grands.../Revision-generale-du-PLU>

Amiens
amiens.fr

16 2 commentaires 10 partages

Publication d'invitation à l'atelier grand public, en date du 9 septembre 2022

Amiens Métropole - Ville d'Amiens
le 20 septembre à 11:21

[#PlanLocalUrbanisme] Imaginons ensemble la ville de demain !
La Ville d'Amiens engage la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le document actuel fixe les grandes orientations d'aménagement de la ville depuis 2006 et doit aujourd'hui être actualisé. Logements, équipements, commerces, emplois, environnement, déplacements, paysages, patrimoine... Une fois en vigueur, le nouveau PLU aura des conséquences concrètes sur votre quotidien.

Première étape de cette révision ? Un questionnaire pour mieux vous connaître et comprendre vos attentes. Je participe ➡ <https://jeparticipe.amiens.fr.../presentation/presentation>

En savoir + sur la révision du PLU de la Ville d'Amiens ➡ <https://www.amiens.fr/Grands.../Revision-generale-du-PLU>

JEPARTICIPE.AMIENS.FR

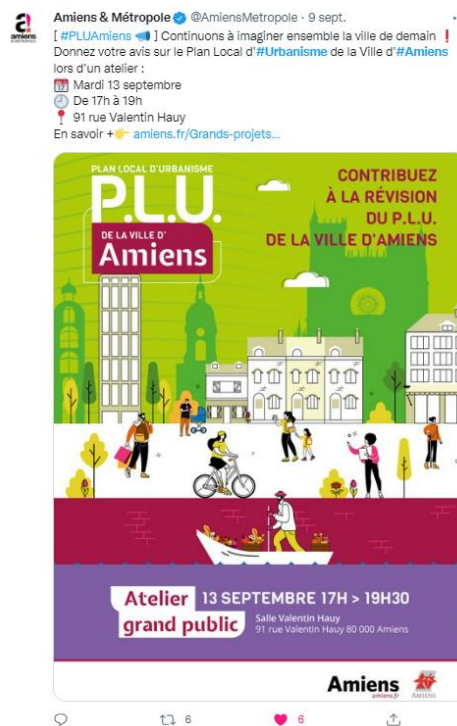
Présentation du projet Imaginons ensemble la ville de demain !
La Ville d'Amiens engage la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) ! Le document actu...

6 3 commentaires 5 partages

Publication sur le questionnaire, 20 septembre 2022



Publication sur le lancement du questionnaire de la phase diagnostic, 20 septembre 2022



Publication sur l'atelier, 9 septembre 2022



Publication sur le lancement du questionnaire de la phase diagnostic, 20 septembre 2022

2.1.3. Relais dans la presse locale



Publication d'annonce des stands de concertation au sein du Courrier Picard, du mercredi 22 juin 2022, page 10.

2.1.4. Lettre d'information

Une lettre d'information, également téléchargeable sur le site de la Ville, onglet s'informer, a été déployée et mobilisée sur les différents temps de concertation. Celle-ci permet à chacun de comprendre l'importance du P.L.U., ce à quoi cela correspond, son utilité, et le processus d'élaboration.

2.1.5. Panneaux d'exposition - exposition itinérante

Afin de renforcer la communication sur le P.L.U., et garantir la bonne information du public, que cela soit lors des temps de concertation ou via une exposition au sein des mairies et accompagnée de registres de concertation, deux premiers panneaux ont été réalisés afin de présenter les éléments clés à savoir sur le P.L.U. et la démarche de concertation.

Ces deux panneaux ont ainsi fait l'objet d'une exposition sur les 5 secteurs de la ville :

- Semaine du 25/07, mairie de secteur Ouest,



- Semaine du 01/08, mairie de secteur Nord,



- Semaine du 08/08, mairie de secteur Sud (les locaux ne pouvant recevoir l'exposition au "format roll-up" par manque d'espace, les panneaux d'exposition sont réduits au format A3 et affichés sur les panneaux d'affichage),

- Semaine du 16/08, mairie de secteur Est,



- Semaine du 26/08, mairie de secteur Centre :



2.2. Modalités de participation :

2.2.1. L'adresse électronique et les registres

Une adresse électronique dédiée (plu-amiens-revision@amiens-metropole.com) au P.L.U a été créée afin de permettre à chacun de poser leurs questions, apporter leurs contributions à n'importe quelle étape de la procédure.

De plus, des registres papiers ont été mis à disposition au sein des différentes mairies de secteur et ont permis aux personnes intéressées de verser leurs contributions et de recueillir les observations aux jours et horaires d'ouverture.

Au cours de la démarche, aucune contribution n'a été inscrite sur ces registres. Sur l'adresse électronique, 50 contributions ont été reçues, à la date du 23 novembre 2022.

Les échanges portent principalement sur les questions de nature en ville, d'accès aux stationnements, de mobilités, de constructibilité, zonage ou portent encore sur des questions localisées ou techniques ayant fait l'objet de réponses précises ou localisées, au même titre que pour les réponses relatives à la démarche de concertation.

2.2.2. Les stands in situ

Afin d'informer la population de la démarche, de recueillir leur perception du territoire d'aujourd'hui et de demain, des stands in situ ont été mis en place sur les 5 secteurs de la ville, à l'occasion de temps forts et liés au quotidien des habitantes et habitants :

- Secteur Centre : le 22 juin, 8h30-13h30, marché Maurice-Vast



Près de **30 participants rencontrés** sur ce premier temps d'échange ayant permis d'aborder les enjeux de stationnements, transports, commerces, nature en ville, etc. De riches échanges en faveur d'une ville plus accessible, verte et apaisée

- Secteur Est : le 24 juin, 13h-18h, marché Görlitz



Environ **35 personnes aux profils variés** ont été rencontrées (retraité.e.s, jeunes, actifs, P.M.R., familles, parents d'élèves, etc.)

Si l'action a été saluée, il convient de davantage communiquer pour mieux intéresser, mobiliser et concerter selon certains. Des thématiques récurrentes comme les mobilités et de nombreuses

réflexions sur la ville de demain ont été effectuées.

- Secteur Sud : le 26 juin, toute la journée, réderie Saint-Honoré



Environ **100 personnes aux profils variés** ont été rencontrées (actifs, P.M.R., familles, etc.) et l'action a été saluée par des membres du comité de quartier. Ont été abordées les questions de constructions, les espaces publics, commerces, la nature en ville ou encore le patrimoine.

- Secteur Nord : le 3 juillet, 8h-13h, marché du Colvert



Environ **30 personnes aux profils diversifiés** ont été rencontrées (habitants du quartier, d'autres quartiers, hors d'Amiens...) afin de traiter des questions d'aménagement, d'équipements et de gestion des espaces publics ou encore la construction, le logement, la mobilité ou le commerce et développement économique.

- Secteur Ouest : le 11 septembre, toute la journée, réderie Renancourt



Environ **50 personnes aux profils variés ont été rencontrées** (actifs, P.M.R., familles, etc.) et ont pu traiter les questions de mobilités, constructions, nature en ville ou encore le commerce, le développement économique, les équipements et la vie de quartier.

Un autre stand s'est également tenu le samedi 10 septembre, à l'Agora, afin de profiter du salon des associations, un temps mobilisateur et fédérateur.



Environ **80 personnes aux profils variés** rencontrées (actifs, P.M.R., familles, etc.) avec une certaine surprise des usagers à trouver un stand de la Ville au salon des associations. Ces derniers ont une nouvelle fois abordés les questions liées aux constructions, à la nature en ville, les mobilités, la vie de quartier, l'habitat et le logement ou encore le commerce, développement économique et les équipements.

Grâce à la tenue de stands sur différents lieux du territoire (marchés, dont l'un a été couplé à une sortie d'école, réderie, ou encore agora), **pas moins de 325 personnes ont été rencontrées**. De nombreux échanges se sont ainsi tenus sur les questions de déplacement et de stationnement, de nature en ville, d'animation, d'équipements et d'offre commerciale, ou encore de formes urbaines et architecturales.

Vous trouverez l'ensemble des compte rendus de ces stands en annexe du présent dossier, ainsi qu'une analyse croisée dans la partie suivante.

2.2.3. Les ateliers

Des ateliers participatifs à destination du grand public et des professionnels de l'aménagement, bailleurs, architectes, etc. ont été mis en place et souhaités aux différentes étapes de la révision du P.L.U.

A l'occasion de cette phase de diagnostic, les habitantes et habitants, ainsi que les professionnels ont été invités à participer à l'occasion de deux temps d'échange collectif distincts en vue de produire une analyse croisée de leurs perceptions.

Fonctionnant en 2 temps, ces ateliers ont, d'une part, permis de présenter le projet, et d'autre part, de recueillir les remarques et contributions de chacun, sur 4 thématiques transversales et ouvertes (déplacements, environnement et patrimoine, développement économique, habitat) tout en répondant aux interrogations.

- Un premier atelier a donc été organisé avec près de 46 professionnels de l'aménagement, sur invitation, le 10 septembre, matin, au Colliseum.



- Un atelier a également eu lieu le mardi 13 septembre de 17h à 19h30, Salle Valentin Hauy, à Amiens, avec le grand public. Près d'une vingtaine de participants ont ainsi pris part à ce temps d'échange et de réflexion collective.



Retrouvez les synthèses de ces deux ateliers en annexe et la synthèse croisée dans la partie suivante.

2.2.4. Le questionnaire

Mis en place, du 20/09/2022 au 31/10/2022 afin de clôturer la première phase d'état des lieux, le questionnaire a permis de prendre le pouls de la population quant aux habitudes de chacun, à leur perception générale du territoire et plus précisément en matière d'offre de services et d'équipements, d'environnement, de patrimoine et qualité de vie, mais également en matière de déplacements. Enfin, les répondants ont également donné leur perception et leurs aspirations pour la ville de demain tournant principalement autour des questions de nature, qualité de vie, et ville à taille humaine. **154 personnes** ont répondu au questionnaire.

2

Analyse des premiers temps de concertation



Analyse des premiers temps de concertation

I. Cadre de vie : Amiens, ou « la campagne à la ville »

Aujourd'hui, Amiens, une ville globalement perçue comme agréable, et dont le côté « campagne à la ville » est à préserver et développer tout en pensant la ville pour toutes et tous sur le long terme.

De manière générale, les habitants estiment que **Amiens est** une ville « très agréable à vivre », « avec beaucoup d'espaces verts et à taille humaine ». Sa proximité avec la campagne et son centre-ville avec ses commerces sont globalement appréciés. Plusieurs habitants ont ainsi considéré que Amiens est une ville « où il fait bon vivre avec de nombreux évènements et projets ». La ville serait « de plus en plus agréable, surtout s'il fait beau » même s'il faut penser à toutes les saisons et prévoir des espaces et équipements pour la saison hivernale.

Certains habitants estiment en effet que « les espaces publics sont agréables et propres (ex. Hotoie et parc St Pierre) » mais également que « la ville a changé » et que « le centre-ville est devenu joli », « agréable », avec un certain nombre de commerces. Toutefois, pour d'autres, « la ville n'est plus autant attractive ». Le centre-ville se dégrade au fil des années et ne se modernise pas. D'autres habitants estiment que « la vie dans les quartiers se dégrade » avec des problèmes de sécurité ou de tranquillité (ex. « rodéos ») ou de propreté avec un entretien inégal en fonction des quartiers.

Les répondants aux questionnaires ont quant à eux considéré que les principaux points négatifs d'Amiens résidaient dans son offre de déplacements, comprenant son réseau de transports en commun et son réseau de rues et voies dédiées aux déplacements, et ses activités économiques, comprenant les entreprises, avant ses emplois et son offre commerciale.

Pour demain, Amiens serait un endroit favorisant le bien être, l'interconnaissance, afin d'être toujours plus agréable et vivante.

Pour les habitantes et habitants, le **Amiens de demain** sera un endroit « où il est facile de se rencontrer, d'échanger, de sortir et où la mixité et les liens intergénérationnels sont présents ». La ville de demain devra permettre à chacun de « renforcer la place de la culture dans la ville » et trouver encore « plus d'animations, et d'activités en mettant en avant de nouveaux talents ». Il convient toutefois de faire en sorte que la ville soit appropriée par ses jeunes et accessible à toutes et tous, au sein des espaces publics et via des logements correspondant à tous les profils éventuels.

II. Population, logements et habitat

En matière de logements, et sur les parcours résidentiels, les habitantes et habitants ont soulevé des problématiques de vacance de logements. A ce sujet, une proposition a été émise à de nombreuses reprises : **réhabiliter avant de construire** afin de **réduire la vacance des logements et lutter contre l'artificialisation des sols**. Selon certains, la Ville devrait intervenir pour rénover les habitations laissées vacantes.

Pour des participants, les **maisons de courée / amiénoises** sont **peu adaptées** car résidentielles, sombres, mal conçues et ne permettent pas d'avoir davantage de verdure et de places de parkings, à l'inverse de nouvelles constructions plus responsables et agréables, même si des logements sont collectifs. Par ailleurs, la **division des amiénoises** est plusieurs fois citée comme un sérieux problème : nuisances nocturnes, manque de stationnement... Pour des habitants, les étudiants feraient fuir les familles : mieux vaudrait conserver les maisons pour les familles et mettre les étudiants dans des résidences. Ainsi, certains invitent d'abord à **repenser et réhabiliter les maisons amiénoises afin que ces dernières soient plus accessibles et correspondent aux attentes de la population** et de ses différentes composantes (que cela soit pour des personnes seules, âgées, avec des T2, petites familles avec des grands T3 voire T4 pour le télétravail, etc.). Ces dernières doivent être **davantage adaptées et en cohérence avec le modèle d'habitat actuel**.

Concernant les **nouvelles constructions**, les **nouveaux logements** sont jugés **trop petits et inadaptés aux besoins réels des habitants, notamment concernant les logements sociaux**, même si la mixité sociale est plusieurs fois saluée, et que certains pensent que l'on pourrait faire encore davantage.

Pour certains, « les promoteurs sont en train de tuer Amiens ». Les **programmes de logements destinés à des investisseurs** sont **critiqués**. Une inadéquation entre qualité et prix des logements est évoquée. Les bailleurs sociaux, le CROUS, etc. sont invités à intervenir afin de « ne pas tout laisser au privé » et d'autres estiment important de saisir l'opportunité du Pinel +. La Fosse au Lait a été citée en tant qu'opération réussie et de qualité. La mixité sociale et la végétalisation ont été mises en avant par des habitants.

Pour l'Amiens de demain, il est souhaité que l'offre de logements du territoire accompagne les parcours de vie des habitants afin de permettre leur maintien sur le territoire. Une **offre diversifiée et en lien avec les tendances démographiques** doit ainsi être proposée. L'offre de logements doit également viser à **favoriser la qualité de vie** (logements spacieux, implantation dans des quartiers maillés en services et commerces, etc.). Si de nouveaux logements sont développés, ils doivent être une réponse à des besoins avérés et s'insérer dans l'écosystème de leur quartier, de leur ville. Par ailleurs, il convient de privilégier le développement de nouveaux logements pour des propriétaires occupants afin de lutter contre la spéculation immobilière, qui favoriserait le développement de T1 peu qualitatifs selon certains.

Concrètement, la ville pourrait avoir à se positionner sur le développement de :

- petits logements (T1, T2) afin de prendre en compte les personnes vieillissantes et étudiants
- grands T2 et T3 pour prendre en compte les nouvelles manières de vivre et de travailler, avec le développement du télétravail.

Les acteurs de l'aménagement ont toutefois alerté sur le **besoin de ventiler les typologies de logements dans le parc privé**, tout en laissant entendre qu'il est aujourd'hui peu utile de développer de grands logements (T5 par exemple) avec peu d'acquéreurs.

L'ouest de la ville pourrait être un secteur préférentiel d'accueil de nouveaux logements, même s'il convient de mobiliser l'existant avant tout, de transformer les friches et développer la mixité fonctionnelle. Certains ont également évoqué les **zones pavillonnaires des années 70, qui auraient un potentiel de densification**. Les petites densifications semblent difficiles à opérer, au même titre que la densification des cœurs d'îlots. Ainsi, il conviendrait de faire une analyse économique du coût du foncier et de penser à une densification plus fine avec l'architecte des bâtiments de France (ABF).

➔ Pour le P.L.U. de demain, il a été proposé de :

- de mener une étude sur les rez-de-chaussée, convenir de rez-de-chaussée plus-hauts de plafond et de fenêtres pas trop basses par rapport au niveau du trottoir des nouvelles constructions

- d'avoir des logements mieux pensés et plus ouverts sur l'extérieur (avec une meilleure configuration, des espaces extérieurs notamment), afin qu'ils participent et prennent part aux questions d'urbanisme favorable à la santé

- mettre l'accent sur l'accessibilité avec des ascenseurs soient obligatoires dans les immeubles collectifs et que tous les logements soient accessibles aux personnes à mobilité réduite

- « mélanger architecture et art » comme :

- À Portmeirion, village du pays de Galle, de la série « le prisonnier » :



- À Freiburg en Allemagne, avec le quartier Vauban (quartier passif, développement durable, etc.)



- Le style Hundertwasser, d'architecture conviviale (avec des arbres et de la verdure intégrée aux constructions)



III. Patrimoine bâti et paysager

En termes d'aspect, l'**identité locale** fait recette, avec ses **styles**, ses **modénatures** (ornements des façades), ses **briques**, ses **couleurs**. Les **parpaings**, le **verre** et le **métal** sont **critiqués**, de même que certaines réalisations jugées non appropriées à leur environnement proche. Les **immeubles cubiques modernes** sont jugés **laid** et **identiques partout**.

Si des protections existent et se doivent d'être préservées voire développées, et que certains éléments constitutifs du patrimoine semblent se dégrader, il convient de veiller à avoir un P.L.U. qui s'adapte mieux et prenne en compte les contraintes localisées. En effet, disposant aujourd'hui d'une palette de couleurs par quartier, le P.L.U. porte une réflexion par quartier ou espaces (par exemple sur la couleur d'une porte). Certains ont alors recours à du faux (ex. plaquettes de briques) afin de rentrer dans les contraintes fixées par le P.L.U. à moindre coût. Il serait toutefois intéressant de disposer d'allègements au sein de leurs mesures de protection portant parfois sur des aspects jugés comme relevant du détail ou entraînant des constructions moins qualitatives en raison de problématiques économiques induites par les contraintes de construction du P.L.U.

Préserver les formes urbaines et architecturales apparaît ainsi comme une priorité. Il convient en effet de veiller à la cohérence et lisibilité des règles en la matière, afin d'agir pour plus de cohérence et penser une ville harmonieuse, ne reniant toutefois pas les spécificités de ses quartiers ou espaces bâtis.

Le sujet des **échelles et des hauteurs du bâti** est régulièrement revenu dans les discussions. Les **constructions actuelles** sont **jugées trop rapprochées** et les **nouvelles constructions** sont généralement **jugées trop hautes**. Plusieurs personnes considèrent qu'« on ne devrait pas pouvoir construire plus haut que ses voisins ». Les **maisons et les petits immeubles sont préférés, par opposition aux tours et aux « barres »**. Certains habitants estiment toutefois qu'il convient de densifier ou d'agir sur les dents creuses afin de lutter contre l'artificialisation des sols.

A l'avenir, des participants demandent de veiller à ménager des **perspectives et des respirations**. Des habitants disent ne plus apercevoir l'horizon ou même la **cathédrale** et ne voir que des murs. La tour Appart'city et le projet de l'ex-friche Motte Bossut sont cités : ils masquent la cathédrale depuis le **halage et les hortillonnages**. Le projet Fafet est cité en exemple, d'une hauteur maximale acceptable.

De plus, des habitants évoquent l'importance de préserver les paysages parfois **obstrués par des containers de tri jugés non intégrés au sein de la ville et inesthétiques, ou par des stationnements**, notamment en bord de Somme avec des bus et qui devrait pourtant être **préservée et valorisée au même titre que les cours d'eau**.

Lors de l'atelier avec les professionnels, ces derniers ont toutefois déclaré : « la ville est trop basse, c'est trop timide, il faut construire plus en hauteur pour pouvoir dégager du paysage au sol ». La **densification a paru nécessaire** et être un enjeu pour la ville de demain afin d'éviter l'étalement, même s'il convient de veiller à la hauteur au regard du patrimoine plutôt bas de la Ville. Certains participants ont également invité à faire le bilan de la rue Saint Fuscien, qui s'est beaucoup densifiée ces dernières années (est-ce un modèle à suivre, densité, nombre d'habitants). Les voies ferrées en bas d'Henriville pourraient être une bonne idée en cas de densification pour certains.

Il a également été précisé que l'on accepterait plus facilement la hauteur si l'on avait plus de végétal. Ainsi, il a été évoqué l'importance d'accorder plus de place aux espaces verts dans les futures opérations, avec la possibilité d'avoir des parcs entre l'espace public et

privé, de la pleine terre, davantage de végétalisation, notamment sur les toits, etc.. Ceci est en effet jugé comme étant indispensable.

*Veiller à la **cohérence des échelles, hauteurs et la préservation des cônes de vues** apparaît comme **essentiel afin de garder des espaces de respiration et préserver les cônes de vue. Il convient toutefois de bien penser les nouvelles constructions afin d'allier ces problématiques à la lutte contre l'artificialisation des sols et la préservation des paysages.***

IV. Environnement

Les habitants se sont largement exprimés sur cette thématique. La **transition écologique** est citée comme **élément incontournable du projet de P.L.U. Les espaces verts d'Amiens sont très appréciés par les habitants qui souhaitent qu'ils soient préservés et développés. La présence de la Somme est également perçue comme un atout majeur de la Ville, dont l'accès est à faciliter.**

Plus spécifiquement, dans une logique **d'adaptation au changement climatique**, les propositions concrètes suivantes ont été formulées :

- des îlots de fraîcheur,
- de la pleine terre avec de la pelouse également,
- plus de végétation et moins de béton,
- la plantation d'arbres (ex. sur le parvis de la gare et ses alentours) et de zones boisées,
- l'extension de parcs (ex. St Pierre ou de la Hotoie) et la création de nouveaux parcs et jardins
- la création de « zones fertiles » en centre-ville (ex. place Gambetta) et la transformation de friches en espaces de nature

Des participants indiquent néanmoins qu'il conviendra **d'être vigilant au bon entretien** de ces espaces dans le temps

Plus globalement, il a été proposé de **soutenir un urbanisme aéré, pas trop bétonné, plus vert et permettant de ne pas poursuivre l'étalement urbain, avec une densification sur certains secteurs ciblées** par exemple. Afin de **favoriser des constructions plus durables**, certains ont proposé de renforcer les recours aux énergies renouvelables. Il a également été proposé de travailler sur l'amélioration thermique et la rénovation énergétique des logements et bâtiments, et notamment les maisons amiénoises (à l'aide d'un « règlement intelligent » et non trop rigide afin de concilier contraintes énergétiques et préservation du patrimoine).

Selon certains, sont à développer ou encourager :

- les toitures solaires et « des toits plats mais avec une légère pente en surélevant légèrement pour éviter l'infiltration » et permettre de la récupération d'eau et/ou d'être adaptés aux changements climatiques
- les logements intelligents, moins énergivores, comprenant l'isolation thermique qui pourrait être permise par l'extérieur, la géothermie
- les maisons containers et autonomes dans les hortillonnages (ouverts à la propriété, la location et au tourisme)
- les constructions végétalisées

Au-delà de ces différents aspects, certains habitants vont plus loin et proposent de **développer la ville nourricière / le maraîchage** (pour les circuits courts), de récolter le tilleul, des **arbres fruitiers** qu'il convient de développer à l'échelle du territoire, au même titre que « **les jardins partagés** ». Si les ZAC Intercampus et Paul Claudel sont citées comme exemple car elles bénéficient d'un cadre verdoyant et d'arbres fruitiers, il a été regretté que la ZAC Gare ne soit pas un éco-quartier.

V. Mobilités et stationnement

Bon nombre de personnes estiment que les mobilités existantes ne sont pas suffisamment adaptées, coordonnées et apaisées. Il existerait de nombreux conflits d'usages entre automobilistes, cyclistes, piétons et usagers de trottinettes. La lisibilité des espaces publics et les infrastructures sont en effet à développer afin de permettre à chacun de mieux se déplacer.

En manière de **mobilités douces**, il a été jugé que les **voies et espaces ne sont pas ou peu adaptées** pour les piétons avec la présence de skates, trottinettes, vélos, etc. sur les trottoirs, ou encore en raison de l'absence de pistes dédiées pour les vélos aux côtés des voitures qui roulent désormais à 30 km/h presque partout en ville. Certains estiment que les **voies sont parfois trop serrées entre vélos, voitures et piétons**. La mobilité serait globalement à repenser et à faciliter, car aujourd'hui le territoire ne permet pas de concilier les différents usages et d'inciter aux nouveaux modes de déplacements (avec la présence d'espaces de stockage vélo par exemple, des revêtements mieux adaptés ou espaces afin que chacun puisse se déplacer librement).

Sur la place de la **voiture**, certains souhaitent qu'une **politique de stationnement soit mise en place** avec : « des places de parking gratuites en centre-ville », du « stationnement gratuit pour les usagers et étudiants sur le centre et le CHU », un « dispositif pour que les étudiants ne paient pas le stationnement », ou encore « une augmentation du nombre de places de stationnement dans les artères principales ou le centre de la ville ». Certains considèrent en effet que « l'accessibilité du centre-ville pour stationner permettrait de profiter des commerces au lieu de simplement traverser ». En effet, les conditions de stationnement sont jugées comme étant plus difficiles et n'invitent

plus à aller en ville si ce n'est en transports collectifs depuis l'arrivée. Néanmoins, cette question du stationnement ne fait pas consensus.

Par ailleurs, **afin de réduire la place de la voiture dans les mobilités du quotidien**, plusieurs solutions ont été proposées :

- **Diminuer la place de la voiture au sein de l'espace public, au profit des modes actifs et de la création d'espaces aux piétons par la réduction du nombre de places de stationnement**, ou la création de nouveaux parkings mutualisés et/ou enterrés.

Pour les professionnels, et en raison du stationnement jouxtant ou entourant le centre-ville, il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles places sur ce secteur, d'autant plus si l'on réfléchit désormais en mixité de fonction, plus qu'en termes de places de stationnement dédiés à une fonction.

Certains estiment ainsi qu'il faudrait :

- **assouplir les règles de stationnement** : « le ratio actuel de une place et demie à deux places ne saurait se justifier », d'autant plus que ces places ont un coût
- **prendre en compte les différentes typologies de logement en faisant face aux contraintes propres à chacun**

- **Améliorer l'offre de modes alternatifs et les transports en commun** : avec des horaires et une fréquence plus importante, des arrêts de bus plus proches des habitations, un transport à la demande comme la navette cœur de ville jusque dans l'est de la ville ou certains quartiers. En effet, **sans transports en commun efficaces, il paraît difficile de pouvoir réfléchir à une ville plus apaisée** car si le P.L.U. est pensé à l'échelle d'Amiens, les participants ont souligné l'importance de penser aux habitants des villes limitrophes, préférant aujourd'hui recourir à la voiture du fait du nombre de places de stationnement important, ou encore de l'absence de parkings relais efficaces et surveillés. Une politique tarifaire incitative a également été encouragée.

VI. Equipements et culture

Globalement la ville est considérée comme bénéficiant d'un bon niveau d'équipement, notamment culturels et sportifs. Cependant, des problématiques de maillage et de diversification des équipements ont été soulignées pour les secteurs de Renancourt, le quartier St Maurice, Etouvie, P. Rollin.

Pour la **ville de demain**, il a été proposé de **soutenir la création d'équipements permettant de revoir les modes de vie et de consommation** (diminution des déplacements, etc.).

Certains participants ont fait part de leur envie d'avoir ou prévoir :

- « Des équipements accessibles et à moindre coût, des espaces de convivialité, sportifs, pour les enfants et culturels »
- Des espaces d'accueil pour les enfants (suffisamment grands) : ex. ludothèques
- Un réseau de petits espaces de sport d'une vingtaine de m², avec 2 ou 3 petits équipements pas trop chers pour pratiquer du sport gratuitement (pédaler, faire des tractions, etc.)
- Des **lieux fédérateurs / de rencontres / partage et mixité sociale** permettant d'animer la vie des quartier (des places festives dans les quartiers pour désengorger St Leu, des tiers-lieux, des locaux mis à disposition pour les associations et initiatives citoyennes, etc).
- Des espaces pour les **équipements de santé** (avec des spécialistes notamment)

Plus globalement, il est proposé de **développer l'animation en centre-ville** pour attirer les gens des quartiers et permettre la mixité et le mélange des Amiénois.

VII. Commerces et développement économique

Certains habitants estiment qu'**actuellement**, le **centre-ville s'appauvrit avec le départ d'enseignes dans des ZAC** ou l'absence de diversité tandis que **d'autres estiment que « il y a tout », mais que les commerces de proximité manquent dans certains quartiers**. En matière d'offre commerciale, des participantes et participants ont remarqué que le P.L.U n'était pas la bonne échelle de réflexion, car la transformation du centre-ville, actuellement jugé comme étant en perte d'attractivité, est « liée à l'ouverture à l'extérieur ». Certains observent en effet une incohérence entre le développement en périphérie et les volontés de préserver le centre-ville. Il a été proposé de **repenser la place du commerce afin d'insuffler une nouvelle dynamique commerciale tournée vers la proximité avec la création de micro-centralité**.

Pour **demain**, certains souhaitent ainsi **d'avantage de commerces en centre-ville**, avec « des magasins locaux, éphémères et de créateurs » pour mettre en avant les savoirs faire locaux, quand d'autres espèrent également en voir sur l'ensemble d'Amiens afin d'avoir des **micro-centralités avec des commerces de proximité** porteurs de convivialité et bénéficiant à la vie de quartier. Il faudra toutefois **veiller à l'accessibilité de ces commerces et à l'offre de stationnements associée**.

Lors de l'atelier habitant, il a été **proposé que la Ville porte une stratégie commerciale et qu'elle assure un rôle de coordination**. A ce sujet, les villes de Roubaix, Rouen et Strasbourg ont été citées comme des exemples à suivre. Par ailleurs, des actions seraient à mener afin d'améliorer la visibilité de certains commerces et structures, telles que les associations. Afin de renforcer l'intervention de la Ville en matière de commerce, une politique de préemption des baux commerciaux pourrait être menée selon des participants.

Plus précisément, sur la question du développement économique et sur l'implantation de nouveaux espaces dédiés, il apparaît nécessaire d'appliquer les contraintes en termes d'artificialisation des sols à ces activités. La lutte contre l'artificialisation des sols doit de nouveau passer par des programmes de réhabilitation ou la mutualisation des espaces, et à la mixité des fonctions.

Certains proposent de **placer les zones de travail au plus près des habitants**, d'autres de créer des activités un peu partout et de développer des quartiers mixtes. Il a toutefois été question de préserver les espaces actuellement mobilisés afin de ne pas empiéter sur les espaces non artificialisés.

Selon certains, les **friches devraient être réutilisées en faveur de l'emploi et les terres agricoles réservées à l'emploi agricole**. Le projet « Boréalia 2 » a d'ailleurs fait l'objet de critiques et pose question, notamment sur la consommation d'espaces. Le **développement des circuits courts paraît également essentiel**.

La **logistique serait une des activités qui s'est le plus implantée sur le territoire mais cette activité n'est pas jugée comme qualitative**, ni porteuse d'une valeur ajoutée. Des participants estiment que ceci a des conséquences sur le commerce des centres-villes. Le Shopping promenade est quant à lui jugé comme étant qualitatif. « La zone de carrefour » pose quant à elle question sur sa plus-value. **Le point faible d'Amiens serait l'absence d'activités tertiaires supérieures et de sièges sociaux, probablement dû à sa position, enserrée entre Lille et Paris, et le manque de fiabilité du réseau TER.**

De **nouvelles pistes** ont été évoquées afin de contribuer au développement économique du territoire. Il apparaît **important d'anticiper et de « ne pas attendre que le besoin se crée, il faut commencer pas le développement économique »** (ex. à l'Ouest). Certains pointent le **manque de cohérence entre la stratégie de développement et les besoins du marché** (la ZAC gare la vallée ne disposerait pas assez de m2 pour le développement du tertiaire neuf). D'autres déclarent qu'il **convient de préparer la ville à l'arrivée du TGV** pouvant également entraîner l'arrivée d'une population différente (cela peut passer par le développement de centres de recherche, espaces de coworking, etc.).

En matière de **santé et recherche**, les professionnels de l'aménagement ont critiqué le **manque de professionnels du corps médical**, comprenant des spécialistes (« gynécologue, etc.) et ont fait part de l'importance de **développer des pôles d'excellence ou réseaux de recherche, start up, etc.**

Sur **l'offre touristique**, Amiens serait **sous exploitée voire sous dotée** et doit se développer en infrastructures hôtelières, malgré des activités touristiques porteuses mais insuffisantes.

VIII. Elaboration du P.L.U

Des participants se sont interrogés sur la pertinence d'un P.L.U. et considèrent que le bon échelon serait **l'échelon intercommunal et un P.L.U.I.**

Concernant le **P.L.U. actuel**, les **règles semblent trop compliquées et nombreuses** (y compris pour les professionnels), voire **inadaptées**, notamment concernant les amiénoises. Il est ainsi **proposé de profiter de la révision générale pour communiquer régulièrement** dans le JDA sur les différents aspects du P.L.U. (bonnes pratiques de la rénovation...). Il est également **proposé d'informer les artisans pour qu'ils connaissent les règles et les déclarations** à faire afin d'en informer leurs clients.

Les **principaux freins et difficultés relatives aux constructions résideraient dans l'interprétation des PLU par les instructeurs** avec un règlement contraignant sur les extérieurs par exemple et un manque de souplesse sur les combles (ex. sur les doubles niveaux) par exemple. Solliciter une autorisation d'urbanisme à Amiens est ainsi jugé fastidieux, il est proposé d'avoir un interlocuteur unique et que la première analyse du dossier soit complète : « il y a trop d'aller-retour et on ne nous dit qu'une chose à la fois ».

Pour demain, il est proposé de favoriser un urbanisme de projet, moins règlementaire, et qui serait accompagné d'un « règlement intelligent » et non trop rigide, afin de trouver le juste milieu entre le cas par cas, la banalisation et l'harmonisation.

3

Annexes





L'atelier acteurs de l'aménagement - phase diagnostic - du 9 septembre 2022

Près de 45 participantes et participants ont pris part à ce temps d'information et d'échanges relatif au diagnostic.

Après une brève présentation des objectifs du P.L.U. et des premières données de diagnostic par Espace Ville, les acteurs de l'aménagement ont été invités à enrichir les premiers éléments de diagnostic et contribuer à un état des lieux croisé, avec les remarques des stands, en vue d'épauler les élus et techniciens pour la suite des réflexions sur le PADD et plus spécifiquement sur les thématiques suivantes :

- habitat et logement,
- environnement et patrimoine,
- développement économique, commerces et équipements,
- déplacements.



Imaginons ensemble la ville de demain

L'HABITAT ET LE LOGEMENT

Repenser le modèle de construction actuel pour une offre plus adaptée aux besoins et à toutes et tous

Invités à se questionner sur les typologies de logements (types de produit et taille) majoritairement développées à Amiens au cours des dernières années et sur les typologies apparaissant comme manquantes, les acteurs de l'aménagement estiment que :

- La ville pourrait avoir à se positionner sur le développement de petits logements (T1, T2) afin de prendre en compte les personnes vieillissantes et étudiants.
- De grands T2 et T3 seraient à développer pour prendre en compte les nouvelles manières de vivre et de travailler, avec le développement du télétravail.
- Les acteurs de l'aménagement ont toutefois alerté sur le besoin de ventiler les typologies de logements dans le parc privé, tout en laissant entendre qu'il est aujourd'hui peu utile de développer de grands logements (T5 par exemple) avec peu d'acquéreurs.

Quels seraient les secteurs préférentiels d'accueil de nouveaux logements à Amiens (dans quels secteurs/quartiers) ? Pour quelle(s) raison(s) ?

- L'ouest de la ville pourrait être un secteur préférentiel d'accueil de nouveaux logements, même si il convient de mobiliser l'existant avant tout, de transformer les friches et de développer la mixité fonctionnelle.
- Certains pensent également aux zones pavillonnaires des années 70, qui disposeraient d'un potentiel de densification.

Une instruction et absence de ligne de conduite claire : véritable difficulté pour l'apparition de nouveaux projets, notamment en terme de densité

Quels sont les principaux freins/difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de projets de construction à Amiens ?

- Les principaux freins et difficultés relatives aux constructions résidentiaires dans l'interprétation des P.L.U par les instructeurs avec un règlement contraignant sur les extérieurs et un manque de souplesse sur les combles (ex. sur les doubles niveaux) par exemple.
- La prise en compte des questions de densité est également apparue comme un enjeu important à prendre en compte, au même titre que l'étalement urbain. Les petites densifications semblent difficiles à opérer, au même titre que la densification des cœurs d'îlots. Ainsi, il conviendrait de faire une analyse économique du coût du foncier, penser une densification plus fine avec les ABF.

Un urbanisme de projet, moins règlementaire, pour favoriser l'amélioration et la qualité du bâti

Sondés sur les actions à mettre en œuvre pour favoriser l'amélioration de la qualité du bâti, les acteurs de l'aménagement se sont ainsi orientés sur :

- La nécessité de conduire une étude sur la vacance, une réflexion relative à la question des rez-de-chaussée, un travail sur l'amélioration thermique et la rénovation énergétique des maisons anciennes (avec l'aide d'un « règlement intelligent » et non trop rigide, afin de trouver le juste milieu entre le cas par cas, la banalisation et l'harmonisation).
- D'œuvrer à la construction de logements neufs plus spacieux, au réemploi des toits par le biais de règles facilitant l'usage de ces derniers et plus globalement à la conduite d'un urbanisme de projet et moins règlementaire.

Attirer de nouveaux habitants par des logements plus qualitatifs, ouverts sur l'extérieur

Invités à se questionner sur comment attirer de nouveaux habitants, les acteurs de l'aménagement ont souligné l'importance de :

- Faire du collectif qualitatif et développer des espaces collectifs de partage, retrouver des concierges, gardiens d'immeubles, et de manière générale d'avoir des espaces plus qualitatifs et ouverts en passant par le développement de nouveaux produits plus adaptés aux usages, de logements agréables pour les seniors (ex. logement permettant d'accueillir les petits enfants avec des terrasses) ou encore avec des extérieurs.
- Travailler sur les réseaux d'anciens bourgs pour maintenir / recréer de micro centralités.
- Saisir l'opportunité du Pinel ✦.

ATELIER PROFESSIONNELS - 09/09/2022 Amiens

Imaginons ensemble la ville de demain

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE ET EQUIPEMENTS

Une activité logistique et un positionnement pointé du doigt

Invités à types d'entreprises / d'activités ont cherché à s'implanter à Amiens au cours des dernières années ? Et où ?

- La logistique serait l'une des activités qui s'est le plus implantée sur le territoire mais cette activité n'est pas jugée comme qualitative, ni porteuse d'une valeur ajoutée. Des participants estiment que ceci a des conséquences sur les commerces du centre-ville. Le Shopping promenade est quant à lui jugé comme étant qualitatif. La zone de carrefour pose quant à elle question sur sa plus-value.
- En plus d'être enserrée entre Lille et Paris, la Ville souffrirait du manque de fiabilité du réseau TER. Cette position, présentée tel un axe stratégique ne semble donc pas lui apporter de plus-value. Le point faible d'Amiens serait l'absence d'activités tertiaires supérieures et de sièges sociaux entre Lille et Paris.

Une vision de programmation quartier par quartier nécessaire pour le bon développement économique de la Ville

Questionnés sur les activités qui apparaissent comme porteuses en matière de développement économique pour la Ville, les participants ont tout d'abord orienté leur point de vue sur l'offre touristique, le manque d'anticipation en matière d'offre de soin et d'équipements répondant aux usages et modes de vie futurs.

- Sur l'offre touristique, Amiens serait sous exploité voire sous doté et doit se développer en infrastructures hôtelières, malgré des activités touristiques porteuses mais insuffisantes.
- En matière de santé et recherche, les professionnels de l'aménagement ont critiqué le manque de professionnels du corps médical, comprenant des spécialistes (gynécologues, etc.) et ont fait part de l'importance de développer des pôles d'excellence ou réseaux de recherche, start up, etc.
- Le développement des circuits courts paraît également essentiel (avec la création d'« îles aux fruits » par exemple) mais il convient toutefois d'avoir les infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement et développement (l'absence d'« usines » de transformation agricole et de matières premières ont été pointés).
- Enfin, de nouvelles pistes ont été évoquées afin de contribuer au développement économique du territoire. En effet, il apparaît important d'anticiper et de « ne pas attendre que le besoin se crée, il faut commencer par le développement économique » (ex. à l'Ouest). Certains pointent le manque de cohérence entre la stratégie de développement et les besoins du marché (la ZAC Gare-la Vallée ne disposerait pas assez de m² pour le développement de tertiaire neuf). D'autres déclarent qu'il convient de préparer la ville à l'arrivée du TGV pouvant également entraîner l'arrivée d'une population différente (cela peut passer par le développement de centres de recherche, espaces de coworking, etc.).

Un centre ville à l'attractivité en baisse face à un PLU trop réducteur pour prendre en compte les enjeux et intérêts commerciaux

En matière d'offre commerciale, les participantes et participants ont remarqué que le P.L.U n'était pas la bonne échelle de réflexion, car la transformation du centre ville, actuellement jugée comme étant en perte d'attractivité, est « liée à l'ouverture à l'extérieur ». Certains observent en effet une incohérence entre le développement en périphérie et les volontés de préserver le centre-ville. Un doublon centre-ville et périphérie semble en effet s'opérer.

- Si le commerce de proximité semble revenir dans certains quartiers historiques et résidentiels, la diversité de l'offre de commerces de proximité a été soulevée à de nombreuses reprises, en prenant par exemple le développement des carrefours contacts qui ne répondent pas à plusieurs besoins.
- En ce qui concerne le centre-ville, certains s'inquiètent de ce qu'ils considèrent comme un appauvrissement du centre ville avec de plus en plus de « malbouffe » et moins de vêtements (avec le H&M qui quitte le centre ville) le manque d'enseignes hauts de gamme et de bons restaurants et pointent « un monopole » sur la rue des 3 Cailloux. L'apparition de cabinets médicaux avec des vitres opaques n'est pas perçue d'un bon œil également. Ceci n'est pas jugé comme étant qualitatif (« ce n'est pas vendeur »).
- Le maintien d'un lien entre les équipements culturels, les restaurants et l'offre de déplacement et stationnement se doit d'être également pris en compte en amont.

Un manque de visibilité sur le devenir et l'évolution de certains quartiers (Renancourt, St Maurice, Etouvie, P. Rollin)

Des secteurs de la ville, quartiers, posent aujourd'hui question quant à leur devenir. Notons par exemple Renancourt, le quartier St Maurice, Etouvie, P. Rollin, qui suscitent des questions quant aux équipements et commerces, et à leur diversification.

ATELIER PROFESSIONNELS - 09/09/2022 Amiens

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D' **P.L.U.** Amiens Imaginons ensemble la ville de demain

ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

Amiens, une ville à l'histoire conséquente à préserver et développer

Ville historique, Amiens dispose d'éléments paysagers, architecturaux, ou de formes urbaines constituant l'identité de la ville. Il convient toutefois de davantage les préserver et valoriser.

- La démarche de concertation sur la **Hotoie** a été saluée, notamment en vue de la réhabilitation. Certains estiment en effet que l'on exploite pas assez ce qui a été qualifié de la « pépite hortillonage ». Il convient d'ailleurs d'intensifier une liaison St Leu / Hortillonages et de questionner la question de l'accès à l'eau et à la Somme car la Ville ne semble pas assez tournée sur son fleuve et ses berges. Les bénéficiaires de la Somme ne sont ainsi pas suffisamment exploités. Aussi, il n'est pas forcément aisé de traverser la Somme pour certains participants.
- Concernant le patrimoine paysager et vert, des acteurs se sont questionnés sur la préservation des espaces verts privés, et jardins privés.
- En matière de préservation du patrimoine architectural, certains se demandent si il est possible de préserver les grands ensembles des années 60-80. La dé densification des grands ensembles, étroitement liée au fonctionnement de l'ANRU, avec de la démolition reconstruction, est jugée comme présentant des effets pervers.

Une ville plus dense ? Pourquoi pas, mais au profit de plus de nature

La place accordée à la nature au sein des parcelles et des nouvelles constructions est apparue comme un sujet important. Des discussions se sont toutefois tenues quant aux questions de hauteurs pouvant d'ailleurs être mieux acceptées en cas de végétalisation.

- « La ville est trop basse, c'est trop timide, il faut construire plus en hauteur pour pouvoir dégager du paysage au sol » selon certains. La densification semble en effet nécessaire et être un enjeu pour la ville de demain afin d'éviter l'étalement, même si il convient de veiller à la hauteur au regard du patrimoine plutôt bas de la Ville. Certains participants invitent également à faire le bilan de la rue Saint Fuscien, qui s'est beaucoup densifiée ces dernières années (afin de savoir ce que l'on en tire comme bilan, est ce un modèle à suivre, densité, nombre d'habitants). Les voies ferrées en bas d'Henriville pourraient être une bonne idée en cas de densification pour certains.
- On accepte plus facilement la hauteur si l'on a plus de végétal pour certains. Ainsi, il a été évoqué l'importance d'accorder plus de place aux espaces verts dans les futures opérations, avec la possibilité d'avoir des parcs entre l'espace public et privé, de la pleine terre, davantage de végétalisation, notamment sur les toits, etc.. Ceci est en effet jugé comme étant indispensable. Le développement de ces objectifs de végétalisation « pour s'échapper n'est pas aussi fort qu'à Paris ». Certains estiment toutefois que ceci risque d'évoluer avec le temps et que cela peut notamment passer par le permis d'expérimenter.
- Certains estiment qu'il convient de retravailler les couleurs au regard du dérèglement climatique.

Quelques remarques sont survenues, quant à la place de la nature, de ses ressources et de ce que son traitement peut induire :

- La biodiversité c'est aussi de la nuisance » : certains participants s'accordent sur les possibles conséquences induites par l'usage d'éléments plus naturels dans les constructions et le fonctionnement de la ville. Les méthanisateurs, panneaux solaires, la végétalisation de bâtiments, ou le recours à des espaces de jachères, peuvent parfois être jugés comme des nuisances olfactives et visuelles. Certains invitent toutefois à accepter de la nature « non trop entretenue » car elle peut jouer un rôle important sur l'acoustique avec des murs végétalisés par exemple.

ATELIER PROFESSIONNELS - 09/09/2022 Amiens

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D' **P.L.U.** Amiens Imaginons ensemble la ville de demain

DÉPLACEMENTS

Une diminution de la part modale de la voiture, nécessitant une évolution de l'offre de transport

Les participants ont d'abord été invités à se questionner sur la diminution de la motorisation des ménages amiénois, au même titre que l'usage de la voiture pour les déplacements domicile/travail :

- Si le diagnostic montre que la motorisation des ménages amiénois est en légère diminution, les participants remarquent que la diminution de la part modale de la voiture ne peut se faire que si il existe une meilleure offre de services et d'interconnexions. Ces derniers remarquent en effet que les populations limitrophes sont bien à prendre en compte, même si il n'est pas question d'un P.L.U. (ce qui a d'ailleurs fait l'objet de quelques discussions et poser question). Amiens, au cœur de la métropole Amiénoise draine en effet bon nombre d'habitants des communes environnantes et les parkings relais ne permettent pas aujourd'hui de répondre aux besoins, eu égard à la faiblesse de l'offre environnante (faible fréquence des lignes de bus, absence de surveillance dans les parkings relais, offre de stationnement suffisante et non contraignante sur Amiens, etc.).
- Outre l'optimisation du réseau de transports en commun et la mise en place de parkings relais mieux pensés, certains proposent de développer des aménagements favorables au vélo, ou encore à l'autopartage afin de lutter contre l'autosolisme.

Des besoins en stationnement à distinguer, clarifier et adapter face aux nouveaux usages

Invités à se positionner sur la question du stationnement les participants ont remarqué que :

- Actuellement, le stationnement serait suffisamment pris en compte, notamment sur l'hypercentre. Certains estiment d'ailleurs qu'il n'est plus nécessaire d'avoir des constructions prévoyant des places de stationnement et qu'il est possible de prévoir des compensations de place au sein des constructions comme le permettent certains P.L.U. (ex. via des parkings publics, sous terrains, de bureau, de commerces au sein d'une même unité, etc. en prenant également en compte la question du foisonnement pour le calcul des places).
Pour certains, et en raison du stationnement joutant ou entourant le centre ville, il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles places sur ce secteur, d'autant plus si l'on réfléchit désormais en mixité de fonction, plus qu'en terme de places de stationnement dédiés à une fonction. Certains estiment ainsi qu'il faudrait :
- assouplir les règles de stationnement : « le ratio actuel de une place et demie à deux places ne saurait se justifier », d'autant plus que ces places ont un coût (notamment si le raccordement électrique doit être prévu et suppose la mise en place de locaux techniques, du comptage individuel, précablage, etc.)
- prendre en compte les différentes typologies de logement en faisant face aux contraintes propres à chacun (nouvelles constructions plus denses, devant prévoir des stationnements, requalification de maisons amiénoises, supposant une nouvelle répartition, de nouveaux besoins, d'autant plus que ces dernières peuvent être problématiques pour la mise en place d'un raccordement électrique).

Accompagner le développement des mobilités douces par le biais de nouveaux aménagements et une meilleure répartition des espaces

En matière de mobilités douces, les acteurs de l'aménagement ont été invités à identifier quels sont les atouts (aménagements cyclables dédiés et sécurisés, moyens de déplacements en libre-service, services aux vélos, vaste espace piéton en centre-ville... ?) et faiblesses (discontinuités d'aménagements cyclables, mauvais partage de la chaussée, sécurité...) du territoire ?

- La Ville d'Amiens dispose aujourd'hui de son service vélo vert, d'un centre ville piéton apprécié, qu'il convient de davantage étendre pour certains, avec des places ou espaces piétonnés (ex. place René Doblé avec le croisement de piétons et vélos).
- Accompagner le développement du vélo pour une circulation apaisée apparaît nécessaire. La ville d'Amiens manquera aujourd'hui d'infrastructures et d'équipements coordonnés nécessaires au bon développement du vélo (stationnement vélo, notamment pour les grandes capacités, continuités cyclables). Pour ce faire, un travail progressif doit être effectué avec le déploiement des parkings relais, des stationnements répondant aux nouvelles manières de se déplacer, etc.

ATELIER PROFESSIONNELS - 09/09/2022 Amiens



L'atelier grand public – phase diagnostic – du 13 septembre 2022

Près d'une 15aine de participantes et participants ont pris part à ce temps d'information et d'échanges relatif au diagnostic.

Après une brève présentation des objectifs du P.L.U. et des premières données de diagnostic, les habitantes et habitants ont été invités à enrichir les premiers éléments de diagnostic et contribuer à un état des lieux croisé sur les thématiques suivantes, déjà abordées par les acteurs de l'aménagement la semaine précédente :

- habitat et logement,
- environnement et patrimoine,
- développement économique, commerces et équipements,
- déplacements.



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'Amiens
Imaginons ensemble la ville de demain

L'HABITAT ET LE LOGEMENT

Une offre de logements devant accompagner les parcours de vie

- Il est souhaité que l'offre de logements du territoire accompagne les parcours de vie des habitants afin de permettre leur maintien sur le territoire. Une offre diversifiée et en lien avec les tendances démographiques doit ainsi être proposée. L'offre de logements doit également viser à favoriser la qualité de vie (logements spacieux, implantation dans des quartiers maillés en services et commerces, etc.).
- L'offre d'habitats intergénérationnels a été jugée insuffisante. Par ailleurs, compte tenu du développement de l'offre de logements pour les étudiants (TI et colocations), des risques de carence en logements familiaux sont identifiés.

Cela implique de développer de nouveaux logements à Amiens ? Pas forcément.

- La résorption de la vacance a été jugée prioritaire en comparaison avec la construction de nouveaux logements.
- Si de nouveaux logements sont développés, ils doivent être une réponse à des besoins avérés et s'insérer dans l'écosystème de leur quartier, de leur ville. Par ailleurs, il convient de privilégier le développement de nouveaux logements pour des propriétaires occupants afin de lutter contre la spéculation immobilière, qui favorise le développement de TI peu qualitatifs.
- Les rénovations et réhabilitations doivent également être privilégiées. A ce sujet, les transformations des maisons amiénoises en petits logements ont été regrettées par les participants. Des attentes fortes ont été exprimées pour favoriser le regroupement des différents logements au sein de ces maisons. Il a également été souhaité l'arrêt d'aménagement de coursives au regard des importantes nuisances de voisinage générées.

Des habitats et aménagements plus qualitatifs pour mieux attirer et accueillir


Améliorer la qualité et l'exigence des logements (insonorisation, isolation thermique, consommation énergétique) apparaît comme plus que nécessaire.

- La qualité des logements a été jugée insuffisante lors de l'atelier. Le caractère énergivore de nombreux logements a été souligné ainsi que les problématiques de qualité de l'air intérieure des logements. De plus, il a été déploré l'absence de recours à des matériaux de qualité dans le cadre des nouvelles constructions. Plus globalement, il a été regretté que les logements et quartiers ne soient pas pensés pour engager la transition écologique, alimentaire et sociale du territoire. Les recommandations de l'ABF ont été identifiées comme des freins à l'amélioration des logements.
- Face à ces constats, différentes propositions ont été émises. Il est tout d'abord souhaité que des logements plus grands et fonctionnels (placards intégrés, etc.) soient proposés. Concernant les immeubles, les aménagements suivants devraient être prévus lors des constructions et rénovations : balcons, locaux pour vélos, jardins partagés, caves et plus globalement des espaces communs au sein des immeubles. Par ailleurs, il a été proposé d'imposer l'installation de vitrages pour les extérieurs des balcons des particuliers afin d'apporter un sentiment d'intimité et éviter l'installation de palissades non-esthétiques.

Attirer de nouveaux habitants par le marketing territorial et l'amélioration continue

- Un fort consensus entre les participants est ressorti à ce sujet. Tout d'abord, si la position géographique d'Amiens comporte des atouts, il est souhaité qu'un travail soit mené pour améliorer l'image de la Ville, valoriser et renforcer son identité en s'appuyant notamment sur ses spécificités. La Ville souffrirait ainsi d'une méconnaissance et d'une image trop péjorative. Pour attirer de nouveaux habitants, il convient également d'améliorer les transports et déplacements, développer l'offre d'emplois via l'implantation d'entreprises stratégiques, soutenir l'amélioration de l'offre de services et enfin proposer une fiscalité incitative.

ATELIER GRAND PUBLIC – 13/09/2022

Amiens 

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'Amiens
Imaginons ensemble la ville de demain

ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

Préserver le patrimoine architectural, paysager et vivant : une nécessité

Les éléments paysagers, architecturaux, de formes urbaines constitutifs de l'identité de la ville d'Amiens à préserver tels que l'Hôtel Dieu et les maisons amiénoises ont été évoqués. Le patrimoine vivant est toutefois venu s'ajouter aux contraintes à prendre en considération pour penser la ville de demain.

- Ville historique, la Ville d'Amiens bénéficie de nombreuses mesures de protection qu'il convient de maintenir et préserver. Certains bâtiments ont ainsi été pointés, comme devant faire l'objet de mesures favorables à leur préservation. L'hôtel Dieu, les maisons amiénoises et les hortillonnages ont ainsi été ciblés comme éléments forts du patrimoine amiénois.
- Dans la continuité de la préservation du patrimoine architectural, certains participants ont souhaité mettre en avant l'importance d'avoir une cohérence en matière de bâti, en fonction de différents espaces. Des bâtiments remarquables en déshérence sont ainsi évoqués (Le Moulin Passe-Arrière, classé, serait en passe de s'écrouler par exemple).
- C'est toutefois sur la question du patrimoine paysager que les participants ont davantage souhaité se prononcer. En effet, Amiens dispose de bon nombre d'espaces verts. Il convient toutefois de parler également du patrimoine vivant à protéger, car ce dernier est partie prenante du rayonnement et de l'écosystème de la ville avec des effets bioclimatiques, espaces collectifs de partage, nourriciers.

Protéger, valoriser et développer des mesures de protection plus efficaces et contraignantes sur les aspects écologiques et environnementaux

La nature occupe une place éminemment importante. Cette dernière, au même titre que l'environnement, se doit d'être protégée.


- Avec une ville plus dense il est plus important de donner la priorité à la préservation de l'existant. Il est important de prendre en compte les évolutions actuelles du bâti afin que ce dernier soit plus responsable, intelligent et naturel. Pour ce faire, les acteurs de l'aménagement ont mis en avant l'importance de :
 - Poursuivre les plantations avec des mesures importantes de contraintes (ex. « pour un certain nombre de m², je mets des haies, quand je fais des places de parkings, je mets un arbre toutes les 2 places, etc.). Certains ont ainsi évoqué l'idée de développer un cahier des charges paysager à prendre en compte.
 - Faire appel aux ressources naturelles ou bien penser l'aménagement et les constructions pour avoir le moins d'impacts : récupérateur d'eau, géothermie, hydrolienne, ruches en ville, végétalisation des façades, préservation des sols vivants (c'est-à-dire avec des verres, etc.), pavé herbeux, et en ultime recours, en cas de déboisement envisagé : bien vérifier les périodes de dénudification.

Assurer la préservation du patrimoine oui, mais en faisant preuve de souplesse

Le P.L.U. actuel apparaît comme trop rigide et peu à l'écoute des réalités du terrain. En effet, avec des règles applicables à l'ensemble du territoire communal, le P.L.U. ne semblerait pas prendre en compte les contraintes localisées. Un besoin de souplesse semble se dégager, tout en permettant de préserver une certaine homogénéité et cohérence dans le traitement des demandes.

- Disposant aujourd'hui d'une palette de couleurs par quartier, le P.L.U. porte une réflexion par quartier (par exemple sur le couleur d'une porte). Une réflexion par espaces semble plus appropriée. Certains ont alors recours à du faux (ex. fausses briques rouges) afin de rentrer dans les contraintes fixées par le P.L.U. à moindre coût. Il serait toutefois intéressant de disposer d'allègements au sein de leurs mesures de protection portant parfois sur des aspects jugés comme relevant du détail.
- Aussi, en matière environnementale, certains estiment qu'il convient de mettre en place des mesures propres aux questions de nature en ville avec la diminution de la pollution par le biais de plantes captatrices, la mise en place d'une végétalisation parfois plus dense sur les murs par exemple, pour des questions d'acoustiques, ou en matière de préservation des perspectives.

ATELIER GRAND PUBLIC – 13/09/2022

Amiens 

PLAN LOCAL D'URBANISME
P.L.U. DE LA VILLE D'
Amiens Imaginons ensemble
la ville de **demain**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE ET EQUIPEMENTS

Une offre commerciale à diversifier

- Lors des échanges, les participants ont rappelé l'importance des commerces de proximité pour la vie de quartier et la conservation des liens sociaux. Des carences dans l'offre commerciale ont été identifiées. Selon les participants, le territoire n'est pas suffisamment maillé en commerces de meubles et d'habillement/chaussures, notamment pour les hommes. Au contraire, des très nombreuses agences immobilières sont implantées. L'offre de restauration jugée « bas de gamme » est également trop importante pour les participants. Par ailleurs, des inégalités territoriales sont identifiées. Ainsi, le secteur de Marivaux et les nouvelles ZAC ne sont pas suffisamment maillés en commerces. Concernant les ZAC, le temps long de l'installation des commerces a été rappelé. A ce sujet, il a été regretté le manque d'information et de communication auprès des habitants lors de nouvelles installations.

Améliorer l'offre commerciale : multiplier et renforcer les actions de la Ville

- Il a été proposé que la Ville porte une stratégie commerciale et qu'elle assure un rôle de coordination. A ce sujet, les villes de Roubaix, Rouen et Strasbourg ont été citées comme des exemples à suivre. Par ailleurs, des actions seraient à mener afin d'améliorer la visibilité de certains commerces et structures, telles que les associations. Afin de renforcer l'intervention de la Ville en matière de commerce, une politique de préemption des baux commerciaux pourrait être menée.
- Le soutien au développement de tiers-lieux et d'initiatives en matière d'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire sont également des leviers à activer pour favoriser le développement de l'offre commerciale et son accessibilité. A ce sujet, la requalification de friches urbaines, où des programmes mixtes seraient mis en place a été proposée.

Rééquilibrer et repenser les équipements

- De manière générale, il a été souhaité qu'un rééquilibrage entre le Nord et le Sud du territoire soit opéré, le Nord disposant d'une offre plus faible en matière d'équipements et services. Par ailleurs, la mutualisation des équipements est à développer selon les participants (exemple: utilisation le weekend par les familles des équipements sportifs d'une école ou université).
- Concernant les points forts du territoire, ont été identifiés les équipements sportifs et culturels ainsi que l'offre d'équipements pour la petite enfance.
- En matière de points faibles, sont ciblés l'offre pour les adolescents, les salles et lieux pour se rencontrer, échanger et porter des initiatives; les conciergeries, casiers et points de livraison. L'offre de santé a également été jugée insuffisante sur certains secteurs du territoire. Par ailleurs, il apparaît que le parc St-Pierre est surexploité.
- Les équipements permettant d'assurer la transition énergétique du territoire ont également été jugés insuffisants.

ATELIER GRAND PUBLIC – 13/09/2022

Amiens 

PLAN LOCAL D'URBANISME
P.L.U. DE LA VILLE D'
Amiens Imaginons ensemble
la ville de **demain**

DÉPLACEMENTS

La voiture : une utilisation jugée plus pratique mais dont la place est aujourd'hui à repenser, notamment sur le stationnement

A Amiens, les ménages utilisent de moins en moins leur voiture. Les habitants évoquent toutefois l'importance de ce moyen de transport, considéré comme plus certain et pratique. De nouveaux équipements semblent nécessaires afin d'encourager cette tendance.

- Avec une ville bénéficiant d'un réseau de transport jugé peu efficace, notamment avec les Néo, ou en ce qui concerne les connexions vers l'extérieur de la ville. Les connexions sont jugées trop peu efficaces pour les non amiénois se rendant sur leurs lieux de travail par exemple. Certains habitants jugent utiles de préserver le stationnement voire le développer pour ces derniers, en attendant d'avoir un réseau de transports plus efficaces et des parkings relais aujourd'hui peu utiles et non sécurisés.
- Afin de réduire la part modale de la voiture, en pensant donc aux usages, les habitants évoquent l'importance d'avoir un maillage plus efficace et cohérent entre les différents équipements, mais également de développer des alternatives à la voiture individuelle tel que l'autopartage, le tramway, ou la place à l'innovation dans les nouvelles manières de se déplacer. Pour ce faire, certains évoquent la possibilité de repenser la place de la voiture par zone, ou au maillage effectué à Utrecht, Londres, Copenhague.

Un stationnement à ne pas penser uniquement pour la voiture et par zone afin de recenser les besoins.


- Jugés suffisants notamment aux abords du centre ville, avec sa ceinture, les discussions se sont tenues sur la tarification spécifique pour le résidentiel (avec un stationnement pour une voiture à 1€ et augmenter davantage cette contribution au-delà). Des participants ont également évoqué l'importance de libérer de l'espace tout en préservant le nombre de places. Sur le quartier St Anne, les rues étant jugées étroites, certains considèrent possible d'avoir des parkings en silo ou sous terrain.
- Sur la gestion des places de stationnement, les habitants considèrent qu'il faut une nouvelle fois réfléchir aux places de stationnement par zones. En centre ville, de nouvelles places ne sont pas jugées nécessaires d'autant plus que certains évoquent qu'il doit être menée une réflexion sur les questions de mutualisation des places. Ces derniers font ainsi référence au foisonnement. Une place ne saurait être réduite à une fonction (ex. lot de place réservée à des entreprises pouvant être utilisées le soir par des résidents).

La voiture : une utilisation jugée plus pratique mais dont la place est aujourd'hui à repenser, notamment sur le stationnement

Des mobilités douces à développer, repenser et encourager

- Le centre ville apparaît comme un atout pour Amiens.
- Les aménagements cyclables dédiés et sécurisés, problématiques de discontinuités d'aménagements cyclables, moyens de déplacements en libre-service, services aux vélos, et le mauvais partage de la chaussée ont fait l'objet de discussions notamment en ce qui concerne la rue St Julien, la route de Paris qui ne sont pas jugées comme étant adaptées, au même titre que les espaces partagés et non clairement délimités (ex. espaces piétons / vélos). De manière globale, une forte attente en terme de pistes dédiées et sécurisées sont demandées, plutôt que de simples bandes cyclables. Le baromètre véloxygène a d'ailleurs été évoqué.
- Du stationnement vélo mieux pensé et adapté aux futurs usages a également été demandé (ex. pour les vélos cargo).

ATELIER GRAND PUBLIC – 13/09/2022

Amiens 

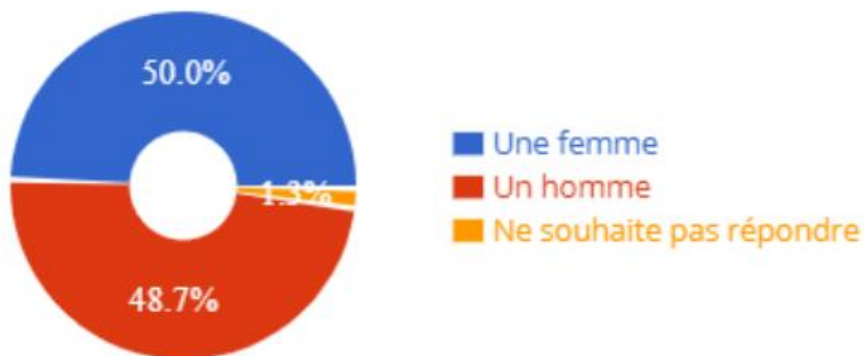
Analyse du questionnaire :

Nota : la somme des choix dépasse parfois le nombre de participants, lorsque plusieurs réponses à une question étaient possibles.

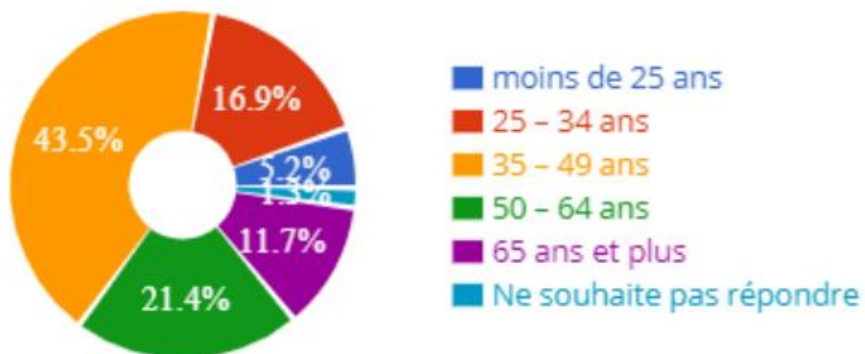
A. Qui a participé à cette concertation ? Quel rapport à Amiens ?

Une répartition équilibrée :

154 participants (50 % de femmes, 48,7 % des hommes, 1,3 % ne souhaite pas répondre)



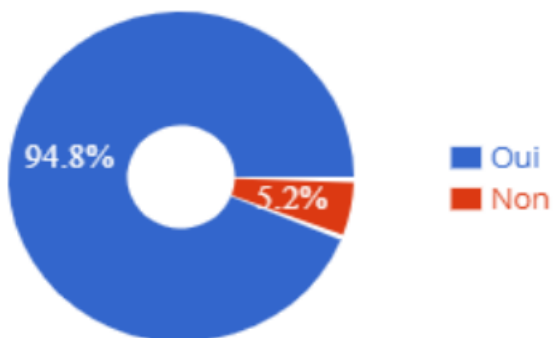
Une bonne répartition en termes de classe d'âge :



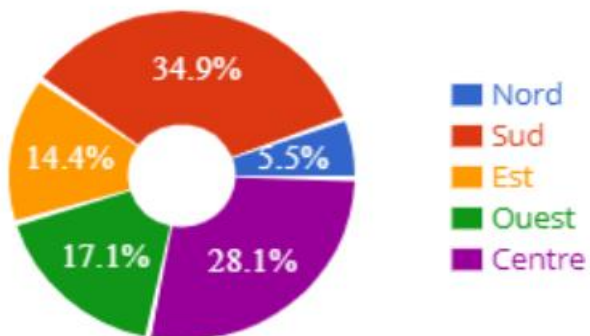
Une part importante de cadres dans les répondants :



Sur les 154 participants, 146 vivent à Amiens (zone bleue) :

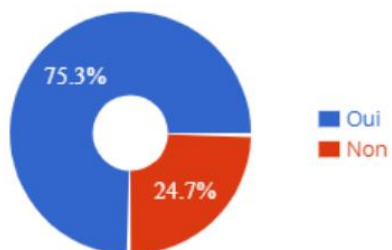


Répartition géographique des répondantes et répondants vivant à Amiens par secteur :

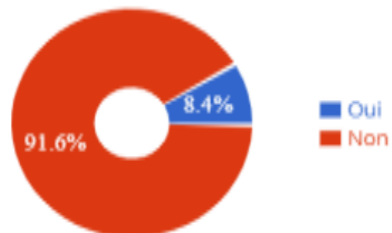


Usages des répondantes et répondants de la Ville d'Amiens :

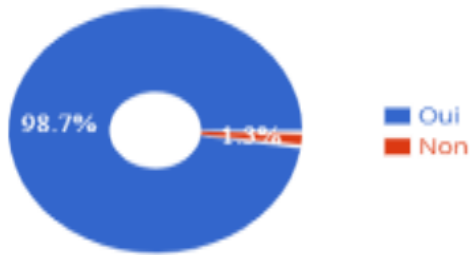
Répondants **travaillant** à Amiens :



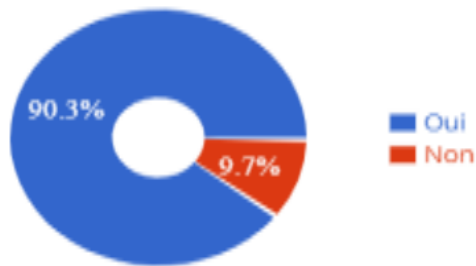
Répondants **étudiant** à Amiens :



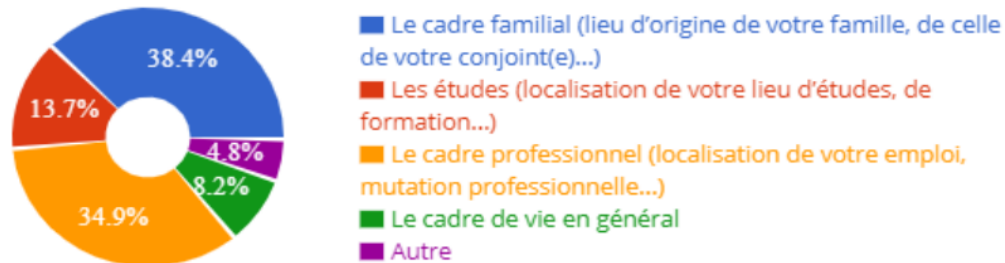
Répondant faisant leurs **achats** à Amiens :



- Répondant faisant des **activités culturelles et sportives** à Amiens :



Motivation première pour venir habiter à Amiens ?



B. Votre perception du territoire :

Pour les participants, le principal **atout de la Ville d'Amiens** est :

- sa taille humaine (142 choix),
- sa situation géographique (114 choix)
- ses espaces verts et naturels (107 choix)
- son patrimoine bâti et architectural (62 choix)

Pour les participants, les **principales faiblesses de la ville d'Amiens** sont :

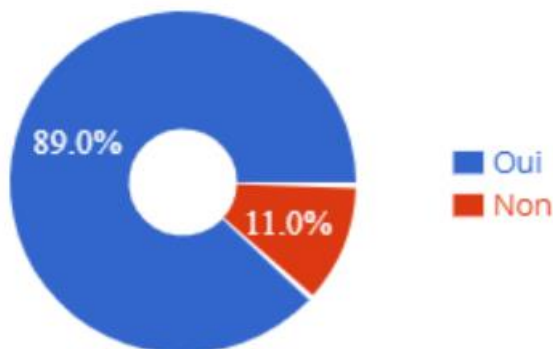
- son réseau de rues et de voies dédiées aux déplacements (105 choix)
- son réseau de transports collectifs (84 choix)
- son offre commerciale (68 choix)
- ses entreprises et ses emplois (61 choix)

C. Se loger :

Ce qui a été déterminant dans le choix de logement des répondants ?

- la qualité du cadre de vie (quartier agréable, qualité du paysage...) ; 86 choix
- la proximité du lieu de travail ou d'étude ; 72 choix
- la présence d'un espace extérieur privatif (balcon, cour, jardin...) ; 64 choix
- la proximité d'équipements, de services et de commerces ainsi que
- la qualité du logement (superficie, nombre de pièces, orientation, etc.) ont tous les deux fait l'objet de 47 choix

Répondants possédant un véhicule :



→ Stationnement des véhicules des répondants en possédant :



D. Offre de services et d'équipements :

Dans un ordre croissant de satisfaction :

Les participants concernés sont **moyennement satisfaits de l'offre en matière d'équipements scolaires** (école élémentaire, collège, lycée). 36% ne se sentent pas concernées, 33% jugent l'offre moyenne, 14% ne sont pas satisfaits (mauvais et faible) et 17% sont satisfaits (bon et très bon).

Les participants concernés sont **plutôt satisfaits des équipements pour la petite enfance** (crèche), 53% ne se sentent pas concernées, 11% jugent l'offre moyenne, 12% ne sont pas satisfaits (mauvais et faible) et 24% sont satisfaits (bon et très bon).

Les participants sont **plutôt satisfaits de l'offre en matière de commerce**. 38% jugent l'offre moyenne, 21% ne sont pas satisfaits (mauvais et faible), 38% sont satisfaits (bon et très bon) et 3% la qualifient d'excellente.

Les participants concernés sont **satisfaits de l'offre en matière d'enseignement supérieur**. 27% ne se sentent pas concernées, 15% jugent l'offre moyenne, 5% ne sont pas satisfaits (mauvais et faible), 51% sont satisfaits (bon et très bon) et 2% la qualifient d'excellente.

Les participants concernés sont **très satisfaits de l'offre en matière de santé**. 1% ne se sentent pas concernées, 26% jugent l'offre moyenne, 6,5% ne sont pas satisfaits (mauvais et faible), 62% sont satisfaits (bon et très bon) et 4,5% la qualifient d'excellente.

Les participants concernés sont **très satisfaits de l'offre en matière de culture**. 3% ne se sentent pas concernées, 18% jugent l'offre moyenne, 8% ne sont pas satisfaits (mauvais et faible), 70% sont satisfaits (bon et très bon) et 1% la qualifient d'excellente.

Les participants concernés sont **très satisfaits de l'offre en matière de sport et de loisirs**. 4% ne se sentent pas concernées, 16% jugent l'offre moyenne, 3% ne sont pas satisfaits (mauvais et faible), 83% sont satisfaits (bon et très bon) et 3% la qualifient d'excellente.

Quant aux équipements qui **manquent à Amiens** :

- avec 57 occurrences, c'est la thématique « **culture et patrimoine** » qui est la plus citée (16 « musée et salle d'exposition », 12 « salle de concert et spectacle », 10 « théâtre, opéra et café-théâtre », 5 « salle de cinéma », 5 « bibliothèque ou médiathèque », etc.) :
- les **pistes cyclables** arrivent en deuxième position avec 42 occurrences ;
- les **commerces** (de proximité, de qualité, vestimentaires...) se classent en troisième position avec 27 occurrences ;
- les **équipements sportifs** sont en quatrième position avec 26 occurrences, dont 14 concernent les sports d'eau et le nautisme ;
- les **parcs publics et espaces verts** sont en cinquième position avec 18 occurrences.

A noter que 8% des participants considèrent qu'aucun équipement ne manque à Amiens, ou n'ont pas d'idée.

Lieu où les répondants font le plus souvent leurs **achats de première nécessité** ?

- d'abord chez des artisans-commerçants (boulangerie, fromagerie, boucherie...) (69 choix)
- ensuite en grandes surfaces ou centre-commercial (54 choix)
- puis dans les commerces de proximité de la grande distribution (45 choix)

La proximité est la principale raison mise en avant, suivie par la conviction, puis le côté pratique (sur le trajet domicile-travail...).

Types d'activités que les répondants souhaitent voir se développer en priorité à proximité immédiate de leur lieu d'habitation :

- Artisans-commerçants alimentaire (113 choix s),
- Artisans-commerçants non-alimentaire (63 choix)
- Cabinets médicaux, paramédicaux, pharmacie (57 choix)
- Restaurant (35 occurrences)

E. Environnement, patrimoine et qualité de vie

Lieu préféré dans la ville ou apprécié par les répondants :

Le lieu le plus cité par les participants est le **centre-ville**, parce qu'il s'agit d'un endroit vivant et animé. Toutefois, 50% des participants ont plutôt cité un parc ou un espace vert, principalement pour des raisons de calme et de sérénité. Les lieux les plus cités dans cette catégorie sont : le chemin de halage et les bords de Somme (25%), le parc Saint Pierre (21%), les hortillonnages (18%) et le parc de la Hotoie (15%). 44% des participants ont par ailleurs cité le centre-ville, Saint Leu, un quartier, une rue, un commerce ou un équipement public. Les lieux les plus cités dans cette catégorie sont : le centre-ville et la zone piétonne (43%), la cathédrale et son parvis (21%) et le quartier Saint Leu (13%).

Lieu fréquenté pour la promenade :

- Au bord du fleuve, sur le chemin de halage (107 choix),
- Dans le centre-ville (87 choix)
- Dans un grand parc public (Parc St Pierre, parc de la Hôtoie...) (87 choix)

Ce qu'il est important de préserver selon les répondants :

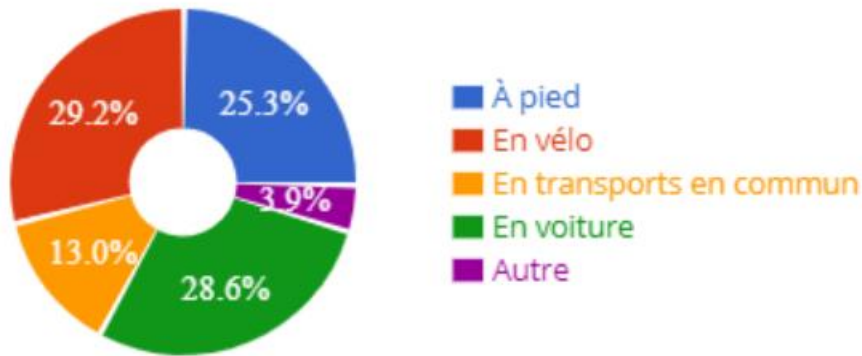
- Le quartier Saint-Leu (138 choix)
- Les quartiers de maisons amiénoises (105 choix)
- Les anciennes usines (105 choix)
- Les hôtels particuliers (61 choix)

Ce qu'il faudrait faire en priorité à Amiens en faveur du développement durable selon les répondants :

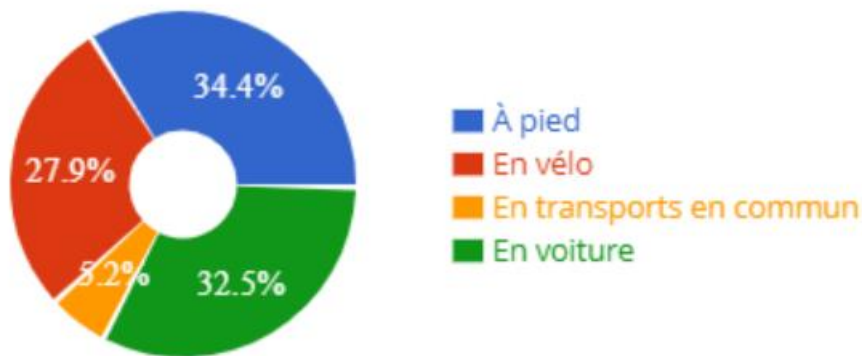
- Préserver les zones boisées (114 choix)
- Favoriser l'isolation thermique des bâtiments (103 choix)
- Préserver et développer des espaces de jardins (86 choix)
- Préserver et développer des espaces de sols « naturels » (78 choix)

F. Se déplacer

Mode de déplacement utilisé le plus souvent pour se rendre sur leur/leurs lieu(x) de travail, ou d'études :



Mode de déplacement utilisé le plus souvent par les répondants pour se rendre sur leur/leurs lieu(x) de loisir(s) (sport, cinéma, bibliothèque...) :



Pour les répondants, les **principaux freins à l'utilisation des modes de déplacements doux** (vélo et marche) sont :

- Le manque d'aménagements adaptés dans l'espace public (114 choix),
- Le sentiment de sécurité sur les voies routières (96 choix)

Les principaux freins à l'utilisation des modes de déplacements collectifs (réseau de bus) sont selon les répondants :

- Les bus ne desservent pas certains quartiers ou sites (57 choix),
- Les horaires de bus qui ne sont pas adaptés (55 choix)
- Les déplacements en voiture sont plus rapides (48 choix)
- Le coût du ticket (41 choix)

G. La ville d'Amiens de demain

Les répondants ont été invités à imaginer l'évolution de la ville d'Amiens et leurs attentes en tant qu'habitant ou usager de la ville pour demain :

Les participants ont été très inspirés par cette dernière question, qui a fait l'objet de 622 propositions différentes.

En 2035, Amiens sera d'abord une ville VERTE. Ce mot est le plus utilisé par les participants, qui insistent également sur la qualité de vie, la dimension familiale et la taille humaine de la ville.

Un bon tiers des propositions concernent ainsi l'environnement, le paysage, l'amélioration du cadre de vie et du bâti. 15% concernent les aménagements urbains, la construction, la rénovation et l'optimisation du bâti, qu'il s'agisse d'embellissement ou de rénovation énergétique. 12% des propositions concernent la nature en ville, qui doit être préservée, valorisée et développée. 9% concernent l'environnement, l'éco-responsabilité et la transition écologique.

Un peu moins du tiers des propositions concernent la thématique des déplacements. Le développement des aménagements cyclables et de l'usage du vélo rassemblent plus du quart de celles-ci et on atteint 39% si l'on cumule les formulations en faveur des modes actifs (vélo et marche). 21% des formulations concernant les déplacements proposent la limitation de la place de la voiture en ville, c'est autant que pour l'amélioration du réseau de transport en commun.

Dans le tiers restant, 10% des propositions concernent le commerce (favoriser les produits locaux, développer le commerce indépendant et de proximité, renforcer l'attractivité du centre-ville...) et 5%, la culture et le patrimoine (diversifier l'offre culturelle, valoriser l'identité régionale, le patrimoine...). Enfin des lieux permettant de rencontrer et d'échanger avec ses voisins et d'encourager la cohésion sociale sont proposés.